



les Échos de nos Villages

N°20
JUIN 2023

le bulletin officiel de la commune de Tremblay-les-Villages [Eure-et-Loir]

P. 32/33

Retour sur...
le festival
CHAMPS LIBRES
spectaculaire
par nature



ADMINISTRATION

BUDGET :
LE COMPTE EST BON
P. 10/12

SERVICES AUX PUBLICS

PASSEPORT ET CARTE
D'IDENTITÉ
P. 16

JEUNESSE-FAMILLE

MES AIDES 28
P. 31

CULTURE/LOISIRS

ANIMATIONS À
LA BIBLIOTHÈQUE
P. 35



WWW.TREMBLAYLESVILLAGES.COM



Rejoignez-nous sur Facebook

SOMMAIRE

Les actus

P. 4 > 7 – Un point sur les travaux
P. 8/9 – Zoom sur... la restauration du clocher de l'église de Tremblay-les-Villages

Administration

P. 10/12 – Budget : le compte est bon...
P. 13 – Fiscalité locale et fiscalité Agglo du Pays de Dreux

Services aux publics

P. 14/15 – Votre espace France Services
P. 16 – Retour du service de demande de passeport et de carte d'identité
P. 17 – Déposer mon permis de construire en ligne
P. 18/19 – Demandez les tarifs...

Cadre de vie

P. 20/21 – Tous les emballages et tous les papiers se trient
P. 22/23 – Entretien des trottoirs : riverains, vous êtes tous concernés
P. 24 – Habitat drouais, terrains à bâtir

Économie

P. 25 – Terrains à vendre à la Vallée du Saule

Santé

P. 26/27 – Les professionnels de santé de Tremblay-les-Villages
P. 27 – Les agents formés aux gestes de premiers secours

Jeunesse-Famille

P. 28>30 – Les actualités du Sivom
P. 31 – Mes Aides 28

Culture-Loisirs-Sport

P. 32/33 – Retour sur... le festival "Champs Libres", spectaculaire par nature
P. 34 – Écomusée des vigneron et des artisans du drouais
P. 34 – Marché nocturne
P. 35 – Animations à la bibliothèque
P. 36 – Grâce au jardin : appel aux bénévoles
P. 37 – Retour sur le repas des aînés et les animations jeunese
P. 38/39 – Agenda des manifestations et événements

Etat Civil / Infos pratiques

P. 40

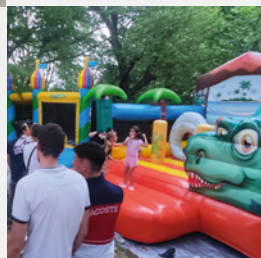
P. 32/33



Culture / Retour sur...

... le FESTIVAL

CHAMPS LIBRES spectaculaire par nature



LES ÉCHOS DE NOS VILLAGES,

une publication de la commune de Tremblay-les-Villages [28]
7 rue de Châteauneuf / 28170 Tremblay-les-Villages

Directrice de la Publication : Nathalie Gandon ; Rédaction/Conception : Comité Communication
Photo de couverture : Festival "Champs libres" (Agglo du Pays de Dreux - l'Atelier à spectacle - F. Garou)
Photos : Mairie de Tremblay ; mentions spéciales ; Illustrations : freepik.com
Impression : Imprimerie Chauveau (Gellainville - 02 37 88 18 81)
Imprimé en 1200 exemplaires
Date de parution : juin 2023



EDITO

Christelle Minard

Maire de Tremblay-les-Villages
Conseillère départementale d'Eure-et-Loir
Vice-présidente de l'Agglo du Pays de Dreux



Chères Tremblaysiennes,
Chers Tremblaysiens,

Le budget pour l'année 2023 a été voté lors du conseil de mars. Grâce à une bonne maîtrise de nos frais, nous avons réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement de 727 000 € ce qui est un bon résultat dans le contexte actuel.

Nous avons réagi très tôt, dès le début d'année, pour prendre des mesures par rapport à l'évolution des coûts de l'énergie. Grâce aux efforts consentis sur l'éclairage public et le chauffage des bâtiments, nous espérons une réduction significative des consommations d'énergie et notamment une baisse de 20% pour l'éclairage public.

Dans la continuité, nous engageons un grand programme d'investissement de rénovation énergétique de nos bâtiments publics avec l'isolation du club-house, le changement des huisseries de la mairie, l'isolation et le changement de système de chauffage de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages et de la salle des fêtes de Chêne-Chenu.

Les choses ne sont pas simples pour autant, la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie, et l'inflation de manière générale, pèsent sur notre section de fonctionnement et notre capacité à financer les investissements. Nous faisons des efforts significatifs d'économie pour maintenir des marges de manœuvre, nous devons adapter le rythme et l'ampleur de nos investissements à venir.

Malgré ce contexte difficile, nous devons aussi préparer l'avenir et vous pourrez voir dans les pages de ce bulletin que nous maintenons un plan d'investissement particulièrement ambitieux cette année avec notamment la rénovation du clocher de l'église de Tremblay, un city-stade pour nos jeunes, de la rénovation de voirie...

Notre taux d'endettement reste bon puisqu'il s'élève à 719 € par habitant en 2023, alors que la moyenne nationale pour les communes de même strate était de 663 € en 2021. Ce taux, en hausse, par rapport aux années précédentes s'explique par la souscription d'un emprunt important qui doit permettre le financement des investissements sur plusieurs années.

Compte tenu de tous ces paramètres, nous avons décidé en conseil municipal de ne pas augmenter le taux de la part communale de la taxe foncière sachant que l'État a augmenté les bases locatives cadastrales pour les propriétaires de 7,10%, ce qui sert de base pour le calcul de l'impôt.

La commune, en étroite collaboration avec les services de l'État poursuit son action pour proposer de nouveaux services dans la Maison France Services avec l'ouverture du service Carte Nationale d'Identité et Passeport depuis le 1^{er} Juin. Nos agents ont été formés par l'ANTS pour vous accompagner.

“ nous avons décidé en conseil municipal de ne pas augmenter le taux de la part communale de la taxe foncière ”

La solidarité et la santé restent des priorités comme l'éducation de nos enfants où le SIVOM met tous les moyens nécessaires aux écoles maternelle et élémentaire. De même, nous avons le plaisir d'accueillir depuis quelques semaines une sage-femme au sein de la maison de santé.

Les mois de printemps et d'été sont sans doute les mois les plus agréables de l'année avec l'apparition du soleil et des fleurs, en même temps, nous voyons à quel point ce rythme naturel est fragile, jamais un hiver n'aura été aussi doux et aussi peu pluvieux. Il nous revient collectivement et individuellement d'agir pour limiter, pour freiner ce dérèglement climatique auquel nous devons faire face notamment en partageant la ressource en eau.

Tremblay-les-Villages bouge, innove avec un grand nombre de festivités encore cette année puisque nous avons eu l'honneur d'accueillir pour la première année, le Festival de Territoire

Champs Libres qui a réuni près de 800 personnes. Une soirée que nous ne sommes pas près d'oublier dans le cadre magnifique du jardin de l'ancien presbytère. Dans la continuité des grands événements de la commune, le marché de producteurs et la fête de la musique ont connu un succès encore cette année.

Merci aux élus de la commission fête et cérémonies, et aux associations locales et tous les bénévoles pour leur dynamisme et leur investissement.

Je tiens à remercier l'équipe municipale et les agents qui m'entourent, pour leur travail et leur investissement au quotidien.

Animés par la passion, celle qui nous a guidée durant ces 3 années, pour notre village, pour tous les Tremblaysiens, nous avons fait face et poursuivons notre tâche avec le même état d'esprit : vous servir avec passion et humilité.

Je vous souhaite un bel été en profitant de toutes les animations culturelles et sportives qui vous sont proposées.

Bien fidèlement

POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX RÉALISÉS



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DU CLOCHER À CHÊNE-CHENU

La rue du clocher à Chêne-Chenu était caractérisée par le mauvais état de la chaussée, son étroitesse et les difficultés de stationnement. Afin de remédier à cela, en application d'un plan d'alignement délibéré pour cette rue, un élargissement de la rue a pu être opéré. Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- Des bordures ont été posées pour gérer l'écoulement des eaux de pluie
- Des noues ont été créées pour l'infiltration des eaux de pluie
- Des entrées charretières en enrobé ont été créées pour faciliter l'accès des habitations
- Un parking (3 places) en enrobé a été créé pour faciliter le stationnement dans la rue
- Le revêtement de la chaussée, en mauvais état a été repris en totalité

L'ensemble de ces travaux s'élève à **66 000 €**. Pour cette opération, la commune bénéficie du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir à hauteur de **19 600€**.



AMÉNAGEMENT VOIRIE RUE DE LA LOUVIÈRE

Consécutivement aux travaux réalisés sur le réseau d'eau potable dans la rue de la Louvière, le conseil municipal a souhaité qu'il soit procédé à un réaménagement des espaces publics dans la rue de la Louvière. Les travaux envisagés portent sur :

- La réfection de la chaussée
- La pose de bordures le long des zones bâties de la rue
- La création d'entrées charretières en enrobé pour les entrées d'habitation
- La démolition des structures de l'ancien puits et le réaménagement de l'espace public autour du calvaire (végétalisation et fleurissement)

L'ensemble de ces travaux est estimé à **80 000 €** et bénéficie du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir à hauteur de **30 000 €**.



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA CAVE À ECUBLÉ

La rue de la cave à Ecublé faisait partie des rues qui nécessitaient d'être réaménagées afin de répondre à plusieurs enjeux :

- Des bordures ont été posées pour gérer l'écoulement des eaux de pluie
- Des noues ont été créées pour l'infiltration des eaux de pluie
- Des entrées charretières en enrobé ont été créées pour faciliter l'accès des habitations
- Le revêtement de la chaussée, en mauvais état, a été repris en totalité

L'ensemble de ces travaux s'élève à **135 000 €**. Pour cette opération, la commune bénéficie du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir à hauteur de **30 000 €**.



RAVALEMENT DE L'ANCIEN VESTIAIRE DU STADE

L'ancien vestiaire du stade a bénéficié ces dernières années de plusieurs phases de travaux :

- En 2019 : l'isolation intérieure, le changement de couverture et la rénovation intérieure du bâtiment afin de le rendre de nouveau utilisable par les associations
- En 2022, le remplacement des portes extérieures qui avaient été vandalisées

En mai 2023, c'est le ravalement du bâtiment qui vient clore le cycle de remise en état de ce site. Il bénéficie à présent aux associations utilisatrices du plateau sportif ou du stade.

Ces travaux de ravalement représentent un investissement de **6 300 €** et bénéficient du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir à hauteur de **1 400 €**.



TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques et à l'augmentation des prix de l'énergie, il s'est avéré nécessaire pour la collectivité d'engager un grand chantier autour de ses bâtiments publics. A ce titre une étude énergétique avait été menée dès 2020 sur les principaux sites de la commune.

Amélioration énergétique de la salle des fêtes de Tremblay



La salle des fêtes de Tremblay-les-Villages fait partie des bâtiments les plus utilisés et les plus énergivores de la commune. En effet, en 2022, la facture électrique du site représente à elle seule 20% du total des consommations énergétiques de la commune. Des travaux importants sont donc engagés sur cet équipement à savoir :

- Le remplacement des huisseries anciennes
- Le remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur
- L'isolation extérieure du bâtiment

Ces travaux sont estimés à près de **200 000 €** et bénéficient du soutien financier de l'Etat (**44 000 €**), du Conseil départemental d'Eure-et-Loir (**50 000 €**) et du syndicat Energie 28 (**19 500 €**).



Amélioration énergétique de la salle des fêtes de Chêne-Chenu

La salle des fêtes de Chêne-Chenu fait également partie des équipements publics qui sont fréquemment utilisés : la semaine pour les activités associatives et le week-end pour les manifestations ou réservations.

Le système de chauffage étant vétuste, il a été décidé de le remplacer par un système de pompe à chaleur.

Les travaux sont estimés à **54 000 €** et bénéficient du soutien financier du Département d'Eure-et-Loir (**13 000 €**) et de l'Etat (**11 400 €**).



Amélioration énergétique club-house



Également utilisé au quotidien le club-house de Tremblay-les-Villages bénéficie d'un système de chauffage vétuste et le bâtiment n'est aucunement isolé. Afin de limiter ses consommations énergétiques, le conseil municipal a décidé que des travaux d'amélioration énergétique puissent être réalisés comprenant :

- La pose d'un isolant extérieur
- La pose de radiateurs de nouvelle génération comprenant des systèmes de programmation

Ces travaux, estimés à **42 000 €** bénéficient du soutien financier du Département d'Eure-et-Loir (**10 400 €**).



Amélioration énergétique mairie de Tremblay

Depuis plusieurs années, la collectivité a entrepris d'améliorer le bilan énergétique de la mairie de Tremblay-les-Villages en procédant à diverses opérations successives : isolation intérieure du bâtiment, remplacement des portes et fenêtres, mise en place d'un éclairage LED, changement de la chaudière...

Un des principaux chantiers restant à exécuter porte sur le remplacement des baies vitrées en façade de la mairie qui sont encore en simple vitrage.

Ces travaux sont estimés à **38 000 €** et bénéficient du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir à hauteur de **7 104 €**.



DESTRUCTION DE L'ANCIEN ARSENAL DE THEUVY

L'ancien arsenal de Theuvy est un bâtiment qui se situait à proximité de l'église, rue du prieuré. Ce bâtiment était totalement inutilisé et devenait dangereux car en train de s'effondrer.

En conséquence, la collectivité a fait le choix de procéder à sa démolition.

Le coût de ces travaux s'élève à **14 000 €**. La commune bénéficie du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir à hauteur de **3 500 €**.



LES ACTUS

TRAVAUX RÉALISÉS

TRAVAUX AGGLO DU PAYS DE DREUX

Renouvellement de canalisations d'eau potable rue de la Louvière et rue des Ecuyers

Dans la continuité des opérations engagées par la commune de Tremblay-les-Villages pour améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau potable, l'Agglo du Pays de Dreux, désormais titulaire de la compétence production et distribution d'eau, a mené à son terme deux chantiers importants.

Il s'agit des renouvellements de la canalisation située rue des Ecuyers à Villette-les-Bois et celle rue de la Louvière à Theuvy.

Ces deux réseaux représentent plus de 700 m linéaires de canalisation pour un budget total de **135 000 € HT**.



Travaux de mise en séparatif assainissement

Dans la continuité des travaux réalisés depuis 2020, l'Agglo du du Pays de Dreux a engagé au mois d'avril la dernière tranche du projet de mise en séparatif du bourg de Tremblay-les-Villages.

Ces travaux, qui sont lourds, à la fois techniquement et financièrement, visent à séparer totalement les eaux de pluie des eaux usées afin que ne soient traitées dans les stations d'épuration que les eaux qui ont besoin de l'être.

Ces travaux évitent également des risques de pollution du fait de débordement dans les stations d'épuration lorsque des orages viennent saturer le réseau.

Ces travaux dureront environ un an et concernent les rues suivantes :

- Rue de la Croix Blanche (de la mare jusqu'à la rue de Châteauneuf)
- Le clos Blanchard
- Le clos Marie-Louise
- La rue de Châteauneuf
- L'impasse Pierre-Augustin Rogeard
- La rue de la Chapelle
- La rue de la Chardonnière
- La rue Camille Mortenol
- La route de Landouville



REPLACEMENT DES PORTES DU CLUB-HOUSE

A l'image de ce qui s'est produit sur l'ancien vestiaire, des actions de vandalisme à répétition ont rendu nécessaire le remplacement des portes du club-house. Les portes seront peintes et isolées par les agents des services techniques communaux.

Le montant de ces travaux s'élève à **7 800 €** et bénéficie du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir (**3 500 €**).



L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES

Depuis 2019, les cimetières faisaient partie des dernières exceptions où il était encore possible de recourir aux traitements chimiques pour le désherbage. Ce type de traitement est désormais interdit depuis juillet 2022.

Depuis cette date, le désherbage est donc réalisé manuellement dans les sept cimetières que compte la commune.

Effectuées depuis un an par les services techniques municipaux, ces opérations ont été confiées à partir du mois de juin à une entreprise privée.

Malgré le soin qui est mis pour l'entretien de ces lieux, le niveau de désherbage sera inévitablement moins satisfaisant que par le passé. En même temps que cet entretien sera nécessairement moins rigoureux, il devient beaucoup plus coûteux et représente une vraie charge pour la collectivité car il implique une main d'œuvre et un temps conséquent.

L'entretien des cimetières coûtera à la collectivité près de **22 000 €** par an.

TRAVAUX À VENIR

PLUSIEURS CHANTIERS IMPORTANTS SONT PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DU BUDGET 2023 AFIN DE CONTINUER À AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS.



TRAVAUX DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis plusieurs années maintenant, quatre assistantes maternelles de la commune se sont réunies au sein de l'association Tatit-Doudou et Nous afin de proposer des activités en commun aux enfants, notamment à travers des rendez-vous hebdomadaires.

Parallèlement, l'association nourrissait le projet de pouvoir s'installer au sein d'une maison d'assistante maternelle (MAM) afin de pousser plus loin la collaboration et l'accueil collectif des enfants.

Un travail de longue haleine a été mené avec le bailleur social Habitat Drouais afin de créer, de toutes pièces une MAM qui pourra accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Les travaux ont débuté au printemps 2023 pour une durée d'environ un an.

Cette réalisation bénéficie du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, de l'Etat et de la Caisse d'allocations Familiales.

Le plan de financement est le suivant pour un coût d'opération de 727 324 € TTC :

- Subvention de l'Etat : **151 830 €**
- Conseil départemental : **100 000 €**
- CAF : **217 490 €**
- Prêt : **88 000 €**
- Fonds propres d'Habitat Drouais : **170 004 €**

Le montant des travaux est de **420 301 € HT** (pas de distinction entre la MAM et la salle intergénérationnelle).



CRÉATION D'UN CITY STADE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Projet d'aménagement d'un espace convivial et intergénérationnel de plein air

Dans le but de favoriser les échanges, lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles et sensibiliser les personnes de tous âges à l'importance de pratiquer une activité physique, la commune de Tremblay-les-Villages a pour projet de réaménager l'aire de jeux actuelle.

L'objectif est de proposer des structures et du mobilier pour toutes les personnes et tous les âges. Chacun pourra choisir de bouger, jouer ou se reposer en fonction de ses envies.

Le coût d'installation des équipements sportifs s'élèverait à **85 522,07 € HT**, soit **102 626,48 € TTC**.

Le conseil départemental a attribué une subvention de **30 000 €**. Dans le cadre du plan 5000 terrains de sport, la commune a sollicité l'agence régionale du sport afin de l'aider à financer ce projet. Le dossier n'a malheureusement pas été retenu.

Installations actuelles

La commune a développé une offre d'activités ludiques sur des aires de jeux destinées aux enfants en bas âge. Depuis 2021, les six villages principaux sont équipés d'aires de jeux avec chacune trois agrès pour les enfants.

L'aire de jeux actuelle du bourg jouxte l'école, le plateau sportif couvert et fait face au terrain de football. De nombreuses habitations se trouvent autour.

Il était initialement prévu d'installer un city stade (sur une emprise au sol en enrobé déjà existante) pour développer la cohésion et l'activité chez les jeunes. Néanmoins, afin de prendre en compte l'importance de créer des espaces intergénérationnels et dans le but de promouvoir l'activité physique pour tous les âges, la commune de Tremblay-les-Villages souhaiterait compléter l'aménagement de cet espace avec des agrès (vélo elliptique de plein air et presse pour le renforcement musculaire).

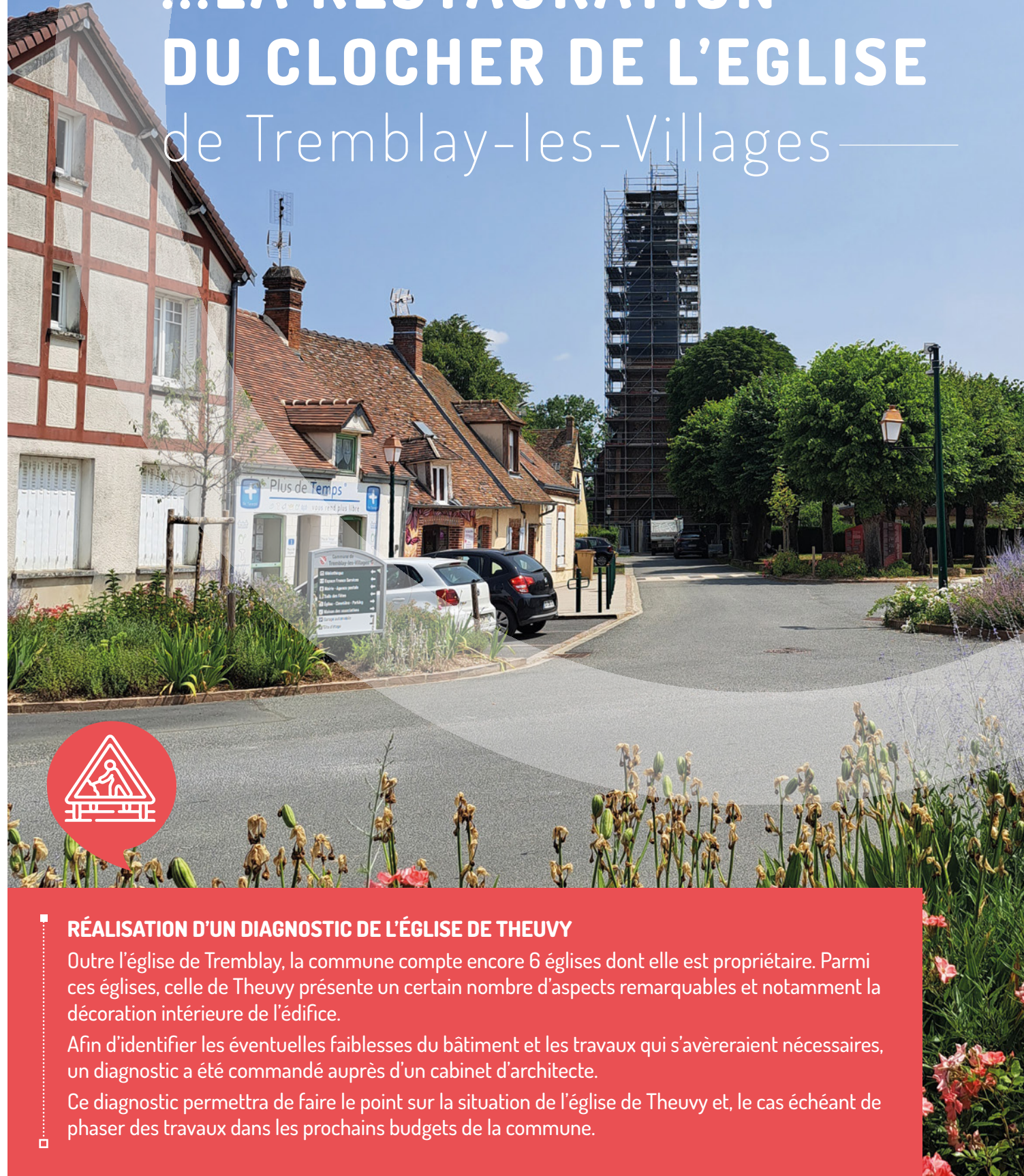
Le déploiement d'un dispositif d'habitat inclusif à Tremblay-les-Villages est l'occasion de repenser dans leur globalité les espaces publics. Il se justifie notamment par la situation géographique du projet d'aménagement au regard des services existants.

La commune étant située en zone rurale et la ville la plus proche étant à 20 km, il est important de proposer des activités pour les personnes ne pouvant pas se déplacer à l'extérieur de la commune.



Travaux / Zoom sur...

...LA RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE de Tremblay-les-Villages



RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE DE THEUVY

Outre l'église de Tremblay, la commune compte encore 6 églises dont elle est propriétaire. Parmi ces églises, celle de Theuvy présente un certain nombre d'aspects remarquables et notamment la décoration intérieure de l'édifice.

Afin d'identifier les éventuelles faiblesses du bâtiment et les travaux qui s'avèreraient nécessaires, un diagnostic a été commandé auprès d'un cabinet d'architecte.

Ce diagnostic permettra de faire le point sur la situation de l'église de Theuvy et, le cas échéant de phaser des travaux dans les prochains budgets de la commune.

POURQUOI DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR L'ÉGLISE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES ?

Dès 2016, l'équipe municipale, consciente des dégradations qui existent sur l'église de Tremblay-les-Villages a commandé un diagnostic de l'édifice.

Ce diagnostic mettait en avant deux éléments majeurs :

➤ la nécessité de restaurer le chœur, des déséquilibres dans la charpente faisant apparaître des fissures

➤ la nécessité de restaurer le clocher qui connaît également de nombreux désordres dans sa structure
Les travaux du chœur ont été réalisés en 2019/2020 et la commune a souhaité s'engager en 2023 dans la deuxième phase importante qu'est la restauration du clocher.

Les travaux porteront notamment sur les points suivants :

➤ remplacement d'une partie des pièces de charpente sur la partie haute du clocher

➤ réfection complète de la couverture en ardoise

➤ reprises des enduits à la chaux sur la partie maçonnerie et re-jointement des briques de parement

➤ remise en état du mécanisme de la cloche.

QUEL BUDGET POUR CETTE OPÉRATION ?

Lors des travaux du chœur, réalisés en 2020/2021, la commune avait engagé **320 000 €**. Afin de traiter la seconde urgence qui est le clocher, c'est un budget de **375 000 €** qui a été prévu par le conseil municipal pour financer cette opération.

Au total ce sont près de **700 000 €** qui auront été investis par la commune de Tremblay-les-Villages pour la préservation de ce patrimoine historique.

Dans le cadre de ce projet de restauration, la commune bénéficie du soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir à hauteur de **105 000 €** ainsi que de l'Etat à hauteur de **105 000 €**.

La commune envisage également la mise en place d'une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin que les particuliers et entreprises puissent contribuer au financement du projet grâce à des dons.

LE CALENDRIER

Les travaux dureront environ un an à compter du mois de juin 2023. Les célébrations religieuses seront organisées durant cette période dans les autres églises de la paroisse.





©freepik.com

Budget le compte EST BON...



QU'EST-CE QUE LE COMPTE ADMINISTRATIF ?
Le compte administratif est un document comptable établi par l'ordonnateur, dans le cas de la commune par le maire, qui retrace l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) émis par la commune pendant la durée d'un exercice (une année).

ET LA DIFFÉRENCE AVEC LE COMPTE DE GESTION ?
Le compte administratif est établi par l'ordonnateur, tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable des finances publiques. Les deux fournissent les informations essentielles sur l'exécution du budget de la collectivité et sur sa santé financière .

LE BUDGET COMMUNAL : UN PEU DE THÉORIE

Chaque année, le vote du budget communal constitue une étape importante de la vie locale. C'est ce vote qui va autoriser la réalisation des dépenses et la perception des recettes.

Quelques changements sont intervenus, depuis 2022, dans la gestion financière de la collectivité. En effet, le transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux a mis fin à l'existence du budget annexe de l'eau.

Actuellement, la collectivité conserve deux budgets :

- **le budget principal**, qui recoupe la quasi-intégralité des dépenses et recettes de la collectivité
- **le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** qui regroupe les opérations en lien avec l'aide sociale ou les actions à destination des seniors, des jeunes..

Le vote du budget se passait, jusqu'en 2022 en plusieurs étapes :

- **le vote du compte administratif** (c'est-à-dire les comptes tenus par la commune pour l'année échue)
- **le vote du compte de gestion** (c'est-à-dire les comptes tenus par le Trésor Public sur la gestion de la commune pour l'année échue)
- **le vote du budget primitif** (c'est-à-dire le document autorisant les dépenses et recettes pour l'année courante)

Pour la première fois, à la fin de l'année de 2022, le conseil municipal a été amené à délibérer sur le compte financier unique, qui regroupe désormais en un seul document le compte de gestion et le compte administratif, simplifiant ainsi les opérations comptables de fin d'année.

Le budget de la commune est voté en équilibre (autant de dépenses que de recettes) avec une répartition en deux sections : fonctionnement et investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Charges courantes (électricité, carburant, petit entretien) Personnel Participation au SIVOM Intérêts de la dette SDIS Subventions aux associations...	Construction d'un bâtiment Aménagement de route...
Recettes	Fiscalité Dotations d'Etat Produits des locations de salle des fêtes...	Emprunt Subventions Autofinancement

LE BUDGET COMMUNAL EN PRATIQUE

Le bilan de l'année 2022 est retracé dans le compte administratif.

1. Sur l'année écoulée, la commune de Tremblay-les-Villages a donc porté près de 1 000 000 € d'investissement pour améliorer ses routes, ses bâtiments et plus largement ses équipements !

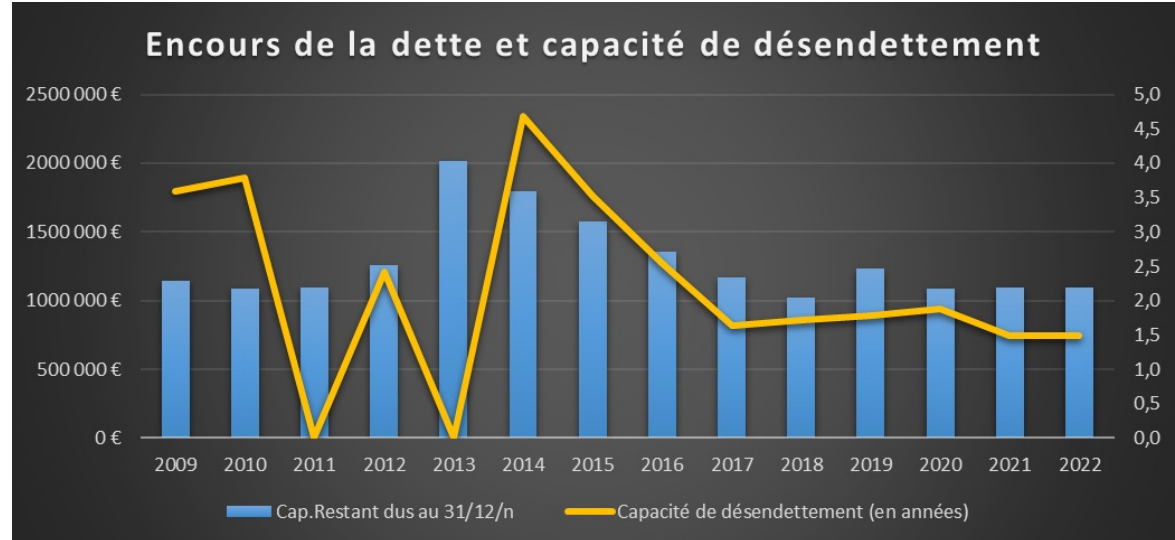
2. Les chiffres montrent également que ces investissements sont portés avec prudence puisque l'excédent de fonctionnement de plus de 700 000 € généré en 2022 permet de couvrir le déficit des opérations d'investissement.

3. Parallèlement la collectivité poursuit sa trajectoire avec une dette qui reste largement maîtrisée :

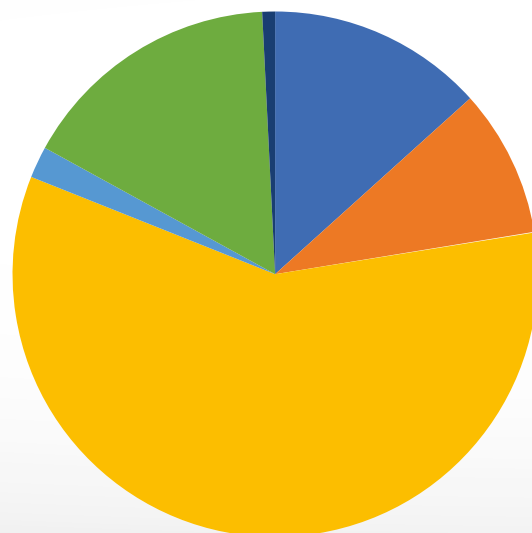
- Le stock de dette s'établit autour de 1 200 000 €
- La capacité de désendettement s'établit pour sa part à 1,5 année

FONCTIONNEMENT	Budget Commune	Budget CCAS
Dépenses		
Budget Primitif	4 611 058,00 €	33 051,00 €
Réalisé (1)	1 653 491,00 €	13 024,00 €
Recettes		
Budget Primitif	4 611 058,00 €	33 051,00 €
Réalisé (2)	2 381 137,00 €	6 295 €
A = (2) - (1)	+ 727 646,00 €	- 6 729,00 €

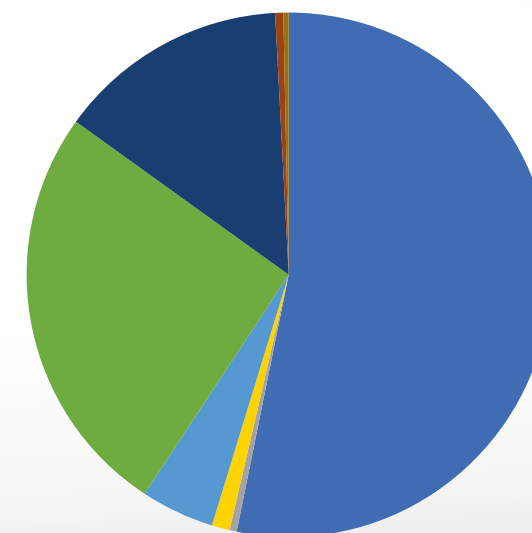
INVESTISSEMENT	Budget Commune	Budget CCAS
Dépenses		
Budget Primitif	3 902 285,00 €	-
Réalisé (3)	992 089,00 €	-
Recettes		
Budget Primitif	3 902 285,00 €	-
Réalisé (4)	771 434,00 €	-
B = (4) - (3)	- 220 655,00 €	
SOLDE 2020 (A-B)	506 991,00 €	- 6 729,00 €



FONCTIONNEMENT		Dépenses
Charges générales		615 580 € / 13%
Personnel		420 000 € / 9%
Atténuation de produit		2 000 € / < 1%
Virement à la section d'inv.		2 705 510 € / 59%
Opérations d'ordre		90 000 € / 2%
Autres charges de gestion		749 582 € / 16%
Charges financières		31 000 € / 1%
Charges exceptionnelles		5 000 € / < 1%
Dotations aux amortissements et provisions		300 € / < 1%



FONCTIONNEMENT	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté	2 456 530 € / 53%
Atténuations de charges	8 100 € / < 1%
Opérations d'ordre	12 250 € / < 1%
Produit de services	51 270 € / 1%
Impôts et taxes	209 395 € / 5%
Fiscalité locale	1 185 156 € / 26%
Dotations et participations	658 069 € / 14%
Autres produits	23 100 € / 1%
Produits exceptionnels	15 100 € / < 1%
Produits financiers	3 € / < 1%



LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2023

Le budget prévu pour les investissements en 2023 s'élève à près de **1 500 000 €**. Figurent notamment dans ces investissements les projets suivants :

- Passage en LED de 15 points d'éclairage public et remplacement de mats / **21 000,00 €**
- Restauration du clocher de l'église de Tremblay / **420 000,00 €**
- Réaménagement de la rue de la Louvière à Theuvy / **80 000,00 €**
- Installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes de Tremblay / **50 000,00 €**
- Réfection des enrobés rue de la croix blanche (mare-stade), clos Blanchard et Marie-Louise / **90 000,00 €**
- Passage en double vitrage de la façade de la mairie de Tremblay / **36 000 €**
- Création d'un city-stade à Tremblay et aménagements complémentaires / **100 000,00 €**
- Installation d'une pompe à Chaleur dans la salle des fêtes Chêne-Chenu / **52 000,00 €**
- Isolation extérieure de la salle des fêtes de Tremblay / **53 000 €**

- Création d'entrées charretières en enrobé à Chêne-Chenu (49 unités) / **48 000€**
- Isolation extérieure du club-house et changement des radiateurs / **42 000 €**
- Remplacement des huisseries anciennes de la salle des fêtes de Tremblay / **29 000 €**
- Démolition de l'ancien arsenal de Theuvy / **15 000,00 €**
- Démolition de l'ancien puits de Theuvy / **8 000,00 €**
- Remplacement des portes du club-house et pose d'une clôture / **14 000,00 €**

Le fait d'inscrire 1,5 million d'euros de dépenses d'investissement marque l'effort tout particulier que la collectivité fait pour répondre à plusieurs enjeux :

- L'amélioration énergétique des bâtiments publics
- La préservation de son patrimoine historique
- L'embellissement et l'amélioration du cadre de vie
- Le développement de l'offre de loisirs et sportive

FISCALITÉ LOCALE

Lors de la séance du conseil municipal du 2 février, les élus de la commune de Tremblay-les-Villages ont été amenés à délibérer sur les taux de la fiscalité directe locale. Il a été décidé à l'unanimité de ne pas modifier ces taux qui s'établissent comme suit :

- **Taxe sur les propriétés foncières bâties : 46,13 %**
- **Taxe sur les propriétés foncières non-bâties : 41,45 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,53 %**

A noter que si le taux de la taxe sur les propriétés bâties a fortement augmenté (entre 2021 et 2022), cela est dû à la réforme de la fiscalité portée par le gouvernement qui a décidé de transférer aux communes la part qui était collectée auparavant par le département. Cela est donc transparent pour le contribuable.

Pour l'exercice 2023, les produits attendus au titre de la fiscalité locale s'élèvent à **1 440 000 €**. A titre de comparaison, en 2022, les dépenses de fonctionnement (fourniture, petit entretien, personnel, carburant...) s'élevaient à **1 640 000 €**.

La fiscalité est donc une composante majeure du financement des activités de la collectivité et ses taux doivent être mariés avec prudence afin de ne pas mettre la collectivité en difficulté tout en lui permettant de continuer à financer ses investissements (routes, construction, gros équipements...).

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX D'IMPOSITION ET LES BASES D'IMPOSITION ?

Le montant des impôts locaux des contribuables est déterminé par deux facteurs :

- Une base d'imposition, correspondant à une valeur locative attribuée à un bien par les services fiscaux (par exemple 1 000 €)
- Un taux, voté chaque année par la collectivité pour les trois taxes directes locales (par exemple 46,13 % pour la taxe foncière bâtie de Tremblay-les-Villages)

Le produit est calculé en multipliant la base par le taux, soit, dans notre exemple 1 000 € x 46,13 %, soit un montant d'impôt de 461,30 €.

Si le taux d'imposition est délibéré par la collectivité en fonction de ses besoins de financement, en revanche, la base d'imposition est calculée par les services fiscaux en fonction de la valeur du bien (niveau d'équipement, surface, situation géographique...) et réévaluée chaque année dans le cadre de la loi de finance, notamment pour tenir compte de l'inflation

AGGLO DU PAYS DE DREUX UNE FISCALITÉ AJUSTÉE AUX AMBITIONS ET... AUX CONTRAINTES

En mars dernier, le Conseil communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux a voté une hausse de la fiscalité de 2,5 points, faisant passer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 4,01%. Une hausse rendue nécessaire pour deux raisons : remédier à la perte d'une partie de la taxe d'habitation que l'Etat ne compense pas, et conforter les moyens de l'intercommunalité afin de lui permettre de répondre aux défis de demain.

Les taux votés restent encore bien inférieurs à ceux des agglos voisines, et il n'y aura pas d'autres augmentations des impôts durant le mandat, comme l'a assuré le Président.

Cette fiscalité réajustée va permettre à l'Agglo du Pays de Dreux de porter une vision « raisonnable et volontariste » pour les dix ans qui viennent pour que le territoire ne prenne pas de retard. Des priorités ont ainsi été dégagées en termes d'équipements, de compétences ou de mobilités. Parmi les chantiers majeurs : le développement des zones d'activité, le transfert des services à la Radio, le quartier « spectaculaire » de Vernouillet, les prises de compétence SDIS (Incendie et secours) et santé, ou le développement des aires d'accueil des gens du voyage.



Votre espace FRANCE SERVICES



La mairie de Tremblay-les-Villages compte 4 agents qui s'investissent au sein de l'espace France Services :

- Annaëlle LAGUENS (animatrice référente)
- Murielle SOZZI
- Sylvie BALLON
- Christine HOUEL

LES ENGAGEMENTS DES AGENTS FRANCE SERVICES

- Être à votre écoute afin de vous faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé et GRATUIT dans vos démarches administratives quotidiennes en proximité.
- Vous communiquer les informations concernant nos partenaires nationaux et locaux.
- Vous proposer des sessions de formations ou ateliers numériques à thématiques diversifiées.
- Sonder régulièrement les besoins et les attentes des usagers dans notre bassin de vie.

QUAND ET COMMENT NOUS SOLLICITER ?

- Pour la simple prise d'informations ou l'accès à l'ordinateur en libre-service nous vous accueillons en mairie du lundi au samedi (8h30-12h15) ainsi que le mercredi de (8h30 à 12h15 et de 16h00 à 19h00).
- Pour toutes demandes d'accompagnements spécifiques, il est préférable de prendre un rendez-vous avec l'une de nos conseillères. **Les rendez-vous sont possibles les après-midis en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.**
- Pour rencontrer nos partenaires, la plupart se déplacent dans nos locaux sur rendez-vous également. **Vous pouvez vous référer au calendrier mensuel France Services disponible en mairie, sur le site et les réseaux de la commune** (Facebook, Instagram).

Nous venons d'avoir un enfant et aimerions comprendre l'impact sur notre situation fiscale

Je fais le lien avec votre référent Caf ainsi que Pôle emploi, la CPAM et la Direction départementale des finances publiques



NOS PARTENAIRES PARTENAIRES NATIONAUX

- **La DDFIP** (Direction Départementale des Finances Publiques) : pour toutes vos questions sur les impôts et la gestion fiscale. Ils tiennent une permanence un à deux mardis matin par mois à Tremblay-les-Villages.
- **L'ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : les agents vous accompagnent dans vos pré-demandes de titres (carte d'identité, passeport) ainsi que dans les démarches concernant les permis de conduire et les cartes grises.
- **La CAF** (Caisses d'Allocations Familiales) : les conseillers France Services peuvent vous mettre en contact avec un agent de la CAF. Ils peuvent également vous accompagner dans l'aide au logement et les demandes d'aides financières.

- **Les Points Justices de DREUX / CHARTRES** : nous pouvons vous renseigner sur les différents professionnels ainsi que leurs permanences concernant toutes problématiques juridiques nécessitant un accompagnement spécifique (notaire, avocat, huissier de justice, écrivain public, conciliateur de justice...).

- **Pôle Emploi** : nous pouvons vous aider dans la création d'un CV ou d'une lettre de motivation ainsi que dans vos recherches d'emploi. Nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches en ligne depuis votre espace personnel Pôle Emploi.

- **CARSAT** (Assurance Retraite) : les agents de votre espace France Services vous accompagnent dans vos demandes (dossier de retraite, prime de réversion, mise à jour de votre espace personnel...).

- **La Poste** : dans l'envoi de vos courriers, recommandés et ordres de réexpéditions.

PARTENAIRES LOCAUX

- **Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir** met à disposition :

- Assistante sociale vous informe sur les aides sociales et vous aide dans la gestion de vos difficultés financières, familiales ou sociales.
- Agent de lien social travaille aux côtés de l'assistante sociale, il vous accompagne dans vos démarches administratives et vos demandes diverses.
- Protection Maternelle et Infantile concernant les moyens de gardes mais aussi pour la garantie de la sécurité physique et morale des jeunes enfants.
- Animateurs Numériques qui animent la permanence « UNIVERS NUMERIQUE » depuis décembre 2022. L'ADIL (agence d'information sur le logement) pour vos problèmes de voisinages, questionnements sur vos droits / obligations en tant que locataire ou propriétaire.

- **Familles Rurales** vous propose diverses actions à destination des familles en territoire rural (ateliers physiques et cérébrales aux seniors, activités sportives et manuelles pour les enfants/ados, « café répare » et bien d'autres).

- **La mission locale** dans l'accompagnement des jeunes adultes dans la recherche d'emploi mais également dans l'orientation et la formation.

- **Le CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) dans la lutte contre les violences, l'éducation et la citoyenneté mais aussi dans l'information juridique.

- **L'ATEL** (association Tutélaire d'Eure et Loir) dans la protection juridique et administrative des personnes vulnérables.

- **Le Bercail Nomade de Chartres** dans l'écoute et l'accompagnement des familles (parentalité, éducation, périnatalité, violences intrafamiliales, surmenage).

FRANCE SERVICES MAIRIE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES VOUS PROPOSE



LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR VOUS PROPOSENT





Retour du service de demande **PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ**

Nous avons le plaisir de vous informer qu'il vous est désormais possible de réaliser vos demandes de Cartes Nationales d'Identités et de Passeports dans votre Mairie à Tremblay-les-Villages. Trois agents ont été formés pour ces démarches.

La prise de rendez-vous se fait exclusivement en ligne Via le site de la commune de Tremblay-les-Villages dans l'onglet « CNI PASSEPORT ». Vous pouvez également retrouver notre calendrier en ligne sur le site de l'ANTS.

POUR RAPPEL

➔ **Il est impératif d'effectuer sa pré-demande en ligne** (sur le site de l'ANTS Agence Nationale des Titres Sécurisés) avant de vous rendre à un rendez-vous. Vous pouvez vous faire accompagner par un conseiller en espace France Services sur rendez-vous.

➔ **Vous devez vous munir d'un justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

➔ **Une photo d'identité** inutilisée est demandée (attention votre demande sera

rejetée si la photo date de plus de 3 mois ou si elle est mal découpée). Nous vous conseillons de laisser l'agent la découper grâce au matériel prévu à cet effet.

➔ **Une copie de votre acte de naissance** peut vous être demandée en cas de doute sur les éléments renseignés. Il est cependant obligatoire d'en fournir un s'il s'agit d'un enfant mineur, ainsi que le livret de famille.

➔ **S'il s'agit d'un enfant de parents séparés/divorcés**, il faut le jugement de décision concernant la garde de l'enfant, ainsi que l'accord de l'autre parent (attestation sur l'honneur avec copie de la carte d'identité du parent).

➔ **En cas de perte ou de vol**, il vous faut un timbre fiscal (possibilité de l'acheter en ligne lors de votre pré-demande). Le timbre fiscal est également nécessaire pour la demande d'un passeport.

➔ **Votre ancien titre doit impérativement être restitué** pour destruction (sauf si perte ou vol, vous devez alors fournir une attestation CERFA de perte ou de vol).



Déposer mon **PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de travaux en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide. Et vous, êtes-vous prêt au dépôt en ligne de vos demandes d'autorisation d'urbanisme ?

LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, UNE POSSIBILITÉ POUR LES USAGERS DE SAISIR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE MANIÈRE SIMPLE ET DIRECTE

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera également aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DU SERVICE EN LIGNE ?

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : en déposant vos demandes de permis de construire en ligne. Faites des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée. La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

DÈS AUJOURD'HUI...

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ? Sur, IDEAU, pour Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, permet de constituer vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape.

Sur IDEAU, laissez-vous guider ! La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement pré-rempli, et accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir. Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

ET TOUJOURS...

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier ! Sur urbanisme@tremblaylesvillages.com ou au 02 37 65 56 57 ideau.atreal.fr

Demandez LES TARIFS...

MISE À DISPOSITION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Possibilité de mise à disposition de vélos à assistance électrique jusqu'à 8 jours renouvelables.

- Mise à disposition : gratuite
- Cauton : 500 €
- Pénalité de retard : 10 €
- Dépannage d'urgence : 20 €
- Dégradation : cf grille de tarification jointe au règlement d'usage



EAU ET ASSAINISSEMENT

La distribution de l'eau et de l'assainissement sont gérés par l'Agglo du Pays de Dreux.

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Eau

- Abonnement (part fixe) : 53 € HT
- Distribution : 2,42 € HT le m³

Assainissement

- Abonnement (part fixe) : 32 € HT
- Prix du m³ : 1,47 € HT

1. LES SALLES COMMUNALES

Les salles communales sont mises à disposition sous réserve de respect des conditions suivantes:

1. Respect du règlement intérieur,
2. Comparaison des états des lieux entrée et sortie,
3. Fourniture d'une attestation d'assurance couvrant tous les risques notamment matériels et responsabilité civile
4. Chèque de caution.

SALLE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES

Capacité

- 120 personnes assises
- 200 personnes debout.

Associations du ressort territorial de Tremblay-les-Villages :

- mise à disposition gratuite dans la limite de deux fois par an toutes salles confondues.

Pour les habitants et les entreprises du ressort territorial de Tremblay-les-Villages :

- 1 jour (uniquement du lundi au jeudi) : 120,00 € TTC
- 2 jours : 395,00 € TTC

Toutes autres réservations hors du ressort territorial de Tremblay-les-Villages :

- 1 jour (uniquement du lundi au jeudi) : 175,00 € TTC
- 2 jours : 665,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 600 € et sera rendue après état des lieux.

TARIFS DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES SALLES DES FÊTES

- Salle des fêtes de Tremblay-les-Villages : 170 €
- Salles des fêtes de Chêne-Chenu : 135 €

SALLE DE CHÊNE-CHENU

Capacité

- 60 personnes assises

Associations du ressort territorial de Tremblay-les-Villages :

- mise à disposition gratuite dans la limite de deux fois par an toutes salles confondues.

Pour les habitants et les entreprises du ressort territorial de Tremblay-les-Villages :

- 1 jour (uniquement du lundi au jeudi) : 80,00 € TTC
- 2 jours : 230,00 € TTC

Toutes autres réservations hors du ressort territorial de Tremblay-les-Villages :

- 1 jour (uniquement du lundi au jeudi) : 175,00 € TTC
- 2 jours : 570,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 600 € et sera rendue après état des lieux.

2. TARIFS DE LOCATION DES BANCs ET TABLES

POUR LES PARTICULIERS ET ENTREPRISES DU RESSORT DE TREMBLAY-LES-VILLAGES UNIQUEMENT :

- 4 € par jour et par table (+ ses deux bancs)
- 6 € par week-end et par table (+ ses deux bancs)
- Cauton de 300 € quel que soit le nombre de tables
- Retrait et retour du matériel au hangar communal sur rendez-vous

POUR LES ASSOCIATIONS DU RESSORT DE TREMBLAY-LES-VILLAGES :

- mise à disposition à titre gracieux pour les manifestations associatives
- retrait et retour du matériel au hangar communal sur rendez-vous

3. TARIFS DE LOCATION DES BARNUMS

Exclusivement réservés pour les associations du ressort territorial de Tremblay-les-Villages.

Le chapiteau sera monté et démonté par l'association qui l'emprunte, laquelle devra le rendre propre et sec.

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 500 € pour le 3mx3m et 1 000 € pour le 6mx6m. Elle sera rendue après état des lieux.

Impossibilité de le réserver le 14 juillet.

5. TARIFICATION CIMETIÈRE

CONCESSIONS

Pleine terre et caveau

Achat

- 30 ans : 332€
- 50 ans : 482€

Renouvellement

- 30 ans : 332€
- 50 ans : 482€

Taxe de superposition

- 30 ans : 107€
- 50 ans : 139€
- Perpétuelle : 171€

CAVEAU PROVISOIRE

3 mois

renouvelable 1 fois

- Caveau provisoire (jusqu'à 1 mois) : gratuit
- Caveau provisoire (au-delà d'un mois et jusqu'à 6 mois) : 20 € / mois.

4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

➤ Redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public par un commerce non-sédentaire à raison d'une journée par semaine sur un emplacement disposant d'un branchement électrique communal : 50 € par mois.

Dans tous les autres cas de figure (plusieurs fois par semaine, une semaine sur deux...) le tarif fera l'objet d'une proratisation à concurrence de la fréquence d'occupation.

➤ Redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public par un commerce non-sédentaire à raison d'une journée par semaine sur un emplacement ne disposant pas de branchement électrique communal : 30 € par mois.

Dans tous les autres cas de figure (plusieurs fois par semaine, une semaine sur deux...) le tarif fera l'objet d'une proratisation à concurrence de la fréquence d'occupation.

➤ Redevance annuelle pour installation fixe de type distributeur, casiers en libre-service, consignes automatisés, laverie automatique... sur un terrain nu : 70 € par m² et par an

En cas d'occupation sur une année non-complète, la redevance sera proratisée au regard de la durée effective de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Les travaux éventuels, nécessaires à l'exploitation du domaine public sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation. Le bénéficiaire prendra également sur lui de remettre en l'état le domaine public à l'expiration de l'autorisation.

➤ Redevance pour manèges et stands exceptionnels pour l'occupation du domaine public (lieu à définir avec la municipalité) : 30 € par jour.

➤ Redevance pour commerce non-sédentaire à titre exceptionnel pour une journée (lieu à définir avec l'accord de la municipalité) : 30 € par jour.

➤ Redevance due pour toute journée commencée pour tout stationnement.

COLOMBARIUM

Achat

- 15 ans : 375€
- 30 ans : 642€

Renouvellement

- 15 ans : 375€
- 30 ans : 642€

PLAQUE COLUMBARIUM

- Plaque : 64 € + frais de gravure à la charge du concessionnaire.

JARDIN DU SOUVENIR

- Taxe de dispersion : 32 €.



Cadre de vie

TOUS NOS EMBALLAGES ET TOUS NOS PAPIERS SE TRIENT !



Depuis le 1^{er} janvier 2023, le geste de tri s'est simplifié ! Il n'y a désormais plus qu'une question à se poser avant de jeter : est-ce un emballage ? Si oui, il va dans le bac jaune et dans les points d'apport volontaire jaunes ! Cette simplification du geste de tri le rend plus pratique pour nous tous et surtout plus engagé en faveur de l'avenir de notre planète.

QUE SIGNIFIE CETTE EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ?

Des modalités de collecte de tous les emballages et de tous les papiers ont été mises en place sur l'ensemble du territoire français depuis le 1^{er} janvier 2023. Depuis cette date, où que vous soyez en France, tous les emballages, quel que soit leur matériau, et tous les papiers doivent être jetés dans le bac de tri.

Les emballages en verre, quant à eux, sont toujours triés à part et doivent être déposés dans le bac de tri prévu à cet effet ou en point d'apport volontaire.

QUELS EMBALLAGES SONT CONCERNÉS PAR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ?

C'est très simple : TOUS.

➔ **Tous les emballages en plastique** : les flacons, bidons, bouteilles mais aussi les pots, barquettes, tubes, films, sachets en plastique, packs de bouteilles d'eau, sachets de surgelés, barquettes de fruits et légumes, barquette de beurre, pots de rillettes, boîtes de chocolat en poudre, barquettes de viande, de jambon, sachets de salade, de confiseries, sachets de chips...

➔ **Tous les cartons et tous les papiers** : les briques alimentaires, les cartons de biscuits, les journaux, magazines, enveloppes, boîtes à pizza...

➔ **Tous les emballages en métal** : les barquettes en aluminium, les conserves, les canettes, les aérosols, les capsules de café, de bouteilles...

POURQUOI CETTE EXTENSION DU GESTE DE TRI ?

Les consignes de tri se simplifient pour collecter de plus en plus d'emballages dans le but de trouver des solutions de recyclage pour tous ces nouveaux

emballages, qui n'étaient jusqu'alors pas collectés. En captant plus d'emballages grâce à la simplification des gestes de tri, des recherches vont pouvoir être réalisées sur les matériaux collectés, pour favoriser leur recyclage et trouver de nouveaux débouchés pour ces matières.

EST-CE UNE VÉRITABLE SOLUTION POUR PROTÉGER NOTRE PLANÈTE ?

Oui. Toutes les actions, qu'il s'agisse de recyclage, de réemploi, de réduction des déchets à la source, sont nécessaires et complémentaires pour préserver notre planète et limiter notre impact écologique. Notre geste de tri est essentiel. Et lorsqu'il s'additionne à d'autres efforts, comme ceux portés par les entreprises pour réduire les emballages à la source, pour améliorer leur recyclabilité, pour intégrer des matières recyclées dans leurs circuits de production, il a un véritable rôle à jouer dans la préservation des ressources naturelles de notre planète.

Mais ne l'oublions pas, le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !

■ **À noter**
Le tri des déchets se simplifie et le geste de tri lui-même doit rester cohérent avec l'objectif de préservation de notre planète. Il n'est donc pas nécessaire de laver vos emballages avant de les jeter, BIEN LES VIDER SUFFIT. Et pour faciliter le traitement des emballages après leur collecte, ne les imbriquez pas, jetez-les en vrac dans votre bac de tri.

L'AGGLO DU PAYS DE DREUX À VOTRE SERVICE !

Si vous constatez que votre bac jaune est trop petit, demandez-en un plus grand en remplissant un formulaire sur le site internet dreux-agglomeration.fr. Un bac plus adapté à vos besoins vous sera livré gratuitement.

PLUS SIMPLE TOUS NOS EMBALLAGES ET NOS PAPIERS SE TRIENT !

TOUS les flacons et bouteilles en plastique



+ TOUS les emballages en plastique ! à partir du 1^{er} janvier 2023



[TOUS les cartons et les papiers]



[TOUS les emballages en métal]



Une question ? Un doute ?
www.triercestdonner.fr
pole.technique@dreux-agglomeration.fr



Triiez où
que vous
soyez,
dans l'un
de ces
contenants



Conteneur jaune



Sac jaune



Colonne enterrée



Borne aérienne



Retrouvez toutes
les consignes
de tri dans
le Guide du tri



LES BONS RÉFLEXES...

Emballages :

- ✓ Vidés
- ✓ Non lavés
- ✓ Non imbriqués
- ✓ En vrac

POUR TOUT SAVOIR SUR VOS DÉCHETS...

Pour connaître les dates de collecte de vos déchets, téléchargez gratuitement l'application mobile *Mes déchets un service de l'Agglo du Pays de Dreux* sur votre smartphone via l'Apple Store ou sur Google Play.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

riverains, vous êtes tous concernés

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée. Les mauvaises herbes qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains.



NUISANCES SONORES

Pour rappel, les travaux de tonte, bricolage et jardinage bruyants sont autorisés :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

Si on vous signale les aboiements intempestifs de votre chien, mettez en place un système qui l'empêche d'aboyer afin de garantir la tranquillité du voisinage.



LE BALAYAGE

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.

Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les professionnels nettoient l'espace à l'issue de leur activité quotidienne.

Une attention particulière est demandée pour le ramassage des mégots.

Les saletés et déchets collectés lors du balayage doivent être ramassés et évacués selon leur nature ou à défaut avec les ordures ménagères.

LE DÉSHERBAGE

La commune organise le désherbage des caniveaux. En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques.

Les déchets végétaux résultant des opérations de désherbage doivent être ramassés et emmenés à la déchetterie.

Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

Il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété. Le sel de déneigement est interdit aux pieds des arbres et auprès des végétaux.



Chêne-Chenu, rue d'Écublé AVANT Chêne-Chenu, rue d'Écublé APRÈS



LES DÉJECTIONS CANINES

(source : <https://animo-concept.com/2019/02/21/legislation-solutions-dejections-canines/>)

Les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes :

- **dégradations du cadre de vie**
- **souillures des espaces publics**
- **prolifération des microbes**
- **risques de chute**
- **coût important du nettoyage des zones souillées** via l'intervention d'agents de propreté, motocrottes, balayeuses...

Les résidus de crottes de chiens sont interdits, par mesure d'hygiène publique, sur :

- **les voies publiques**
- **les trottoirs**
- **les espaces verts publics**
- **les espaces des jeux publics pour enfants.**

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 3^e classe. L'amende pour déjection canine est donc fixée à 450 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.

Entretien DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

UN NOUVEL ESPACE À CHÊNE-CHENU (photos ci-dessus)

L'espace vert situé rue d'Écublé a été réaménagé en novembre 2022 par les agents techniques de la commune.

Avant, il était composé, au fond, d'une haie cachant un mur. Il y avait un Prunus serrulata avec un massif de rosier au pied. Nous retrouvons aussi deux conifères. Pour finir, l'espace était composé de deux parterres de rosiers et le reste était en gazon. Seul le Prunus a été conservé.

L'espace était peu mis en valeur et manquait de vie et de couleurs. Seuls les rosiers lors de leur floraison, apportaient un peu de polychromie.

Cet espace vert est situé à l'intersection de plusieurs stops. Il fallait donc le rendre vivant et attirer l'œil des automobilistes.

En novembre 2022, un Magnolia a été planté ainsi que deux poiriers à fleurs 'Pyrus calleryana 'Chanticleer. Ils apporteront de la hauteur ainsi qu'une belle floraison. Un massif de vivaces a été implanté pour fermer l'espace. Certaines vivaces et le magnolia sont persistants, ils permettront de garder une présence végétale en hiver. Une allée reliant le trottoir à l'abri de bus a également été rajoutée pour faciliter l'accès.

MOINS D'ANNUELLES, PLUS DE VIVACES

Les jardinières en béton situées aux anciennes pompes des villages étaient encore composées de fleurs annuelles jusqu'à l'été 2022. L'été dernier, les fortes

chaleurs ont engendré des restrictions d'eau interdisant l'arrosage. Le passage en plantes vivaces s'est réalisé à l'automne 2022 afin de pallier ces contraintes. Le besoin en eau n'est pas le même que pour des plantes annuelles. Elles sont également persistantes pour la majorité ce qui permet d'avoir une présence en hiver.

Seule la Mairie restera fleurie avec des plantes annuelles pour mettre en valeur le lieu. Des décorations d'été y sont installées chaque année. Elles sont réalisées par les agents techniques dans le but de valoriser davantage l'espace.

À SAVOIR

Afin de réduire l'entretien des zones situées en pied de mur et d'embellir nos villages, nous vous incitons à les végétaliser. Vous pouvez pour cela recourir notamment aux plantes vivaces. Celles-ci ne nécessitent pas d'entretien important et repoussent d'une année sur l'autre.

Vous pouvez notamment utiliser les plantes suivantes :

- Sedum
- Iris
- Gaura
- Jachère basse
- Achillée Millefeuille
- Valériane



à gauche : jardinière à Gironville
à droite : décoration d'été à la mairie de Tremblay

Habitat Drouais propose 10 terrains à bâtir d'une surface de 440 à 594 m² dans la commune de Tremblay-les-Villages, située entre Dreux et Chartres et à 20 minutes de la gare de Maintenon.

Forte de ses équipements sportifs (terrain de foot, city stade, terrains de tennis...), de sa maison de santé, de sa future maison d'assistantes maternelles et de sa maison France Services, la commune de Tremblay-les-Villages (2 300 habitants) vous accueillera dans un environnement calme et verdoyant.

Riche de son tissu associatif dynamique, la commune compte une vingtaine d'associations autour du sport, de la culture et du loisir. En complément de l'école maternelle et élémentaire, la commune dispose d'un centre de loisirs et d'un accueil périscolaire. Un transport scolaire assure le déplacement matin et soir pour le collège et le lycée de secteur.

PROCHE DE TOUTES COMMODITÉS

- ✓ Commerces
- ✓ École primaire
- ✓ Accueil périscolaire
- ✓ Maison d'assistantes maternelles
- ✓ Espace France Services
- ✓ Activités sportives et culturelles
- ✓ Agence Postale
- ✓ Centre de loisirs
- ✓ Entreprises
- ✓ Maison de santé



terrain à partir de 47 520€



Maison pluridisciplinaire de santé

Idéalement située, une maison de santé médicale est implantée à proximité des terrains proposés. Médecin, Chirurgien dentiste, infirmier, podologue, kinésithérapeute, psychologue...



Groupe scolaire Jean-Jacques Sevin

La commune vous propose un accueil loisir pour vos enfants composé d'activités sportives, de projets manuels, de spectacles.



Coeur du bourg

Pharmacie, boulangerie, salon de coiffure, épicerie, restaurant-traiteur, Institut de beauté, notaire...

POUR PLUS D'INFORMATIONS
HABITAT DROUAI
Tél. 02 37 38 60 00
www.habitat-drouais.fr

TERRAINS A VENDRE à la Vallée du saule

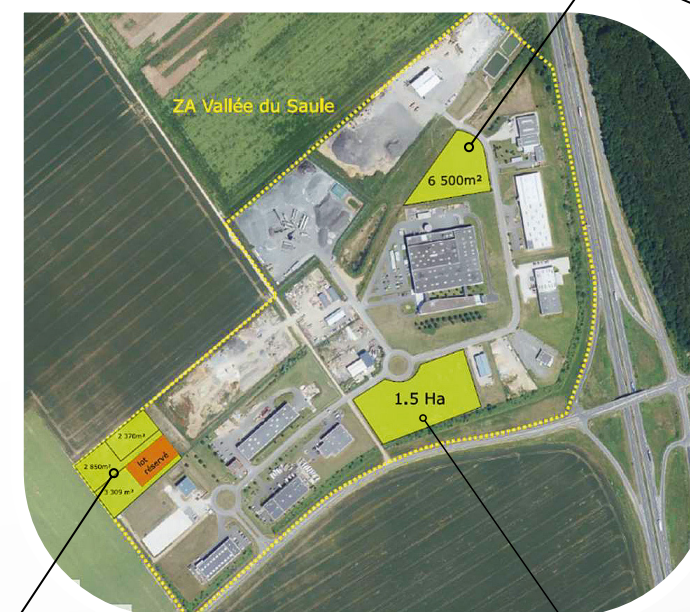
Investisseurs, l'Agglo du Pays de Dreux propose divers terrains à la vente à la Vallée du Saule. Voici les lots possibles d'acquérir si vous avez un projet.

CONTACT

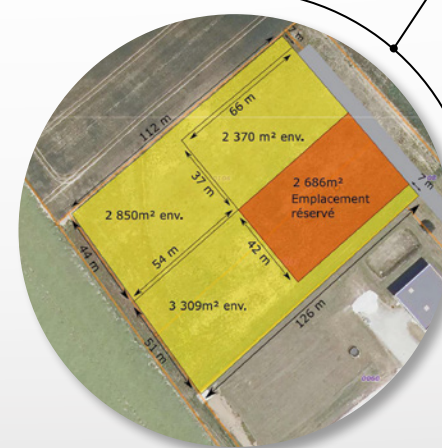
AGGLO DU PAYS DE DREUX
Contact pour commercialisation ou demande de renseignements :
Pôle Développement & Aménagement du Territoire
Tél. 02 37 64 82 58
developpement.eco@dreux-agglomeration.fr



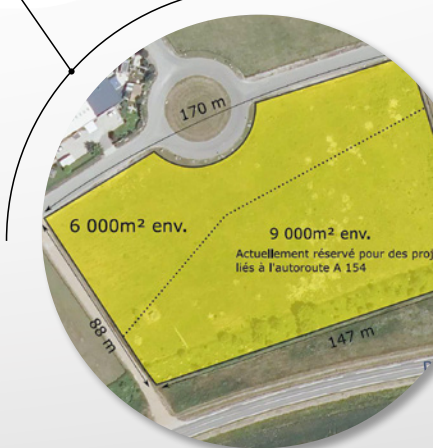
LOT A BATIR : 6 500 m²
PRIX : 35€ / HT du m²



LOT A BATIR : 15 000 m²
dont 6000 m² constructibles
PRIX : 35€ / HT du m²



LOTS A BATIR :
Lot 1 (2 686 m² = vendu)
Lot 2 : 2 370 m²
Lot 3 : 3 309 m²
Lot 4 : 2 850 m²
PRIX : 35€ / HT du m²



les PROFESSIONNELS DE SANTÉ

de Tremblay-les-Villages

MÉDECINE GÉNÉRALE

DOCTEUR MANON BEAULIER

106 rue Jean-Luc SORAND
02 37 48 16 22
www.maisonmedicaleduhymerais.fr

DOCTEUR NICOLAS OUSTRIC

106 rue Jean-Luc SORAND
02 37 48 16 22
www.maisonmedicaleduhymerais.fr

CHIRURGIE DENTAIRE

DOCTEUR CHRISTINE RONDEPIERRE

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND
02 37 65 25 83

SOINS INFIRMIERS

CHRYSTÈLE PRUNIER LAURENCE LETUVE STÉPHANE GABAS

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND
Consultations sur rendez-vous au
02 37 65 22 60
chrystelle.prunier@orange.fr

SAGE-FEMME - ECHOGRAPHISTE

SANNI COMTE

106 rue Jean-Luc SORAND
Rendez-vous sur doctolib.fr

KINÉSITHÉRAPIE

348 rue Jean-Luc SORAND
02 37 65 23 66

ISABELLE PUCHALSKI

Consulte les mardi et vendredi de
7h30 à 19h30
Mercredi, jeudi et samedi de 7h30
à 13h

DENIS MARTIN

Consulte les lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 9h à 20h

MÉLISSA DJENANE

Consulte les lundi et mercredi de
9h à 20h / Jeudi et vendredi de
14h à 20h / Samedi de 9h à 13h

NEUROPSYCHOLOGIE

LISA FAUCHER

106 rue Jean-Luc SORAND
06 47 67 23 32
lisa.faucher4@gmail.com

PSYCHOMOTRICITÉ

VALÉRIE GRIMOIS

106 Rue Jean-Luc SORAND
06.50.36.18.97
valpsychomot@gmail.com
Consultations les mercredi, jeudi et
vendredi

ORTHOPHONISTE

EMMA BAËLEN

06 64 54 22 12
ortho.emmabaelen@gmail.com

PSYCHOLOGIE

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND

LAUREN KERMARREC

07 69 81 83 82
lkermarrec.psychologue@gmail.com
Consultations les mercredis matin
et les samedis matin en semaine
impaire

ANAÏS BINEY

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND
07 71 02 29 71
biney.psychologue@gmail.com
Consultation les lundis et mercredis
après-midi

ERGOTHÉRAPIE

AURÉLIE POCHET

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND
06 64 78 20 16
ergolib28@gmail.com
Consultations lundi après-midi,
mardi après-midi et vendredi.
Actuellement remplacée par
Stéphanie MERCIER
06 95 70 33 08

LUCIE PREMEL

106 rue Jean-Luc SORAND
06 50 93 91 95
lucie.ergolib28@gmail.com
Consultations le mercredi après-
midi

JUSTINE GUEGUIN

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND
06 63 62 91 12
Consultations mercredi matin et
jeudi après-midi

PÉDICURE-PODOLOGIE

CLAIRE DELONG

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND
06 24 40 07 75
Consultations les lundi après-midi,
les jeudi après-midi et les vendredis

PHARMACIE

Anne-Marie MOYRAND et
Véronique De KERGORLAY
2 bis place de l'Eglise
02 37 65 22 73
Ouvert du lundi au vendredi de
9h à 12h45 et de 14h30 à 19h30
et le samedi de 9h à 12h45 et de
14h30 à 18h,
Accès à une cabine de
télémédecine en lien avec un
médecin généraliste.

DIÉTÉTICIENNE

LAËTITIA MENDES

Maison médicale
106 rue Jean-Luc SORAND
06 33 42 20 49
diet.mendes@hotmail.com
Prise de RDV possible sur Doctolib.

AIDE À LA PERSONNE

PLUS DE TEMPS EURE-ET-LOIR

Georges-Éric LAGRANGE
1 place de l'Eglise
02 37 65 20 02
info@plusdetemps.fr



Les agents de la commune lors de leur formation aux premiers secours

LES AGENTS FORMÉS AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

La mairie de Tremblay-les-Villages a choisi de financer une formation pour apprendre à l'ensemble des agents municipaux les gestes de premiers secours. **Au total, 9 agents ont été formés au PCS 1** (prévention et secours civiques de niveau 1) lundi 20 mars 2023 pour un coût total de 756 €.

Cette formation de 7h peut être utile dans le cadre professionnel mais également au quotidien. Elle est accessible à partir de 10 ans. Les thèmes abordés sont :

- Le malaise
- La perte de connaissance
- L'hémorragie
- L'arrêt cardiaque
- L'étouffement
- La brûlure
- La plaie.

Elle a été dispensée par l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir. C'est un sapeur-pompier, formateur en secourisme qui a encadré la session.

Le SIVOM de Tremblay-Serazereux, présidé par Annabel DOS REIS, a également formé l'ensemble de ses agents travaillant auprès des enfants de l'école et de l'accueil de loisirs les 13 et 14 février derniers (coût de la formation : 1 344 € pour 16 agents).

INFOS PRATIQUES

Si vous aussi vous souhaitez vous former aux gestes de premiers secours, vous pouvez contacter l'Union départementale des Sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir
Tél. 02 37 91 86 96
Mail fgaubert@sdis28.fr.



Décoration d'une salle maternelle

Les actualités du SIVOM



L'année scolaire 2022-2023 a été marquée par la poursuite des travaux de rénovations du groupe scolaire Jean-Jacques Sevin. Ils ont principalement lieu les mercredis et pendant les vacances scolaires afin de ne pas déranger le déroulement des cours.

TRAVAUX

Ce sont surtout des travaux d'aménagement et d'embellissement qui se sont étalés au fil des mois :

- Création de dalles en béton dans la cour de l'école maternelle en régie : **300 €**
- Installation d'un tableau d'affichage à l'entrée de la maternelle : **450 €**
- Remplacement d'une canalisation d'eau potable dans la cour de l'école élémentaire : **5 000 €** (dont 1 239 € de subvention du Conseil départemental d'Eure-et-Loir)
- Changement de couleur sur les murs d'un couloir de l'école maternelle en régie : **500 €**
- Réaménagement des espaces verts de l'école maternelle en régie
- Remplacement de la clôture qui entoure la cour de l'école élémentaire : **6 400 €**
- Remplacement de 2 portes extérieures des sanitaires de l'école élémentaire : **10 100 €**

Parmi les achats réalisés par le SIVOM début 2023, un chauffe-eau a été remplacé en élémentaire (**700 €**), un réfrigérateur du restaurant scolaire a dû être racheté (**1 900 €**) et une auto laveuse pour nettoyer tous les soirs le sol de l'école maternelle dont la surface est d'environ 1 000m² (**4 500 €**).

Durant le printemps et l'été, à l'instar de l'école maternelle en 2021, toutes les classes de l'école élémentaire et les salles de l'accueil de loisirs seront équipées de stores intérieurs ou de volets roulants électriques. Les dernières portes et fenêtres vétustes en bois seront également remplacées afin d'éviter les déperditions d'énergie. Le coût de ces investissements s'élève à **90 570 €** (30% du montant HT de subvention du Conseil départemental).

L'objectif économies d'énergies se poursuit également. Toutes les salles de classe, le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs auront leur éclairage remplacé par des LED (école maternelle déjà faite en 2021). Coût de l'opération réalisée en régie par les agents : **9 600 €** hors main d'œuvre.

L'école maternelle construite au début des années 70, pour la première partie, a été intégralement isolée par l'extérieur en 2021. Il reste néanmoins une partie des toitures sans isolation. Ses travaux seront effectués cet été par l'intérieur. Des dalles mises en place permettront également d'isoler phoniquement les classes concernées. Coût des travaux : **56 420 €**.



Création d'une dalle béton
Travaux de peinture à l'école maternelle



ÉCOLE

activités

Les inscriptions à l'école, au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire se font auprès du SIVOM de Tremblay-Serazereux.

BON À SAVOIR

Administration ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h
Tél. 02 37 65 28 35 ou sivomts@orange.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS

activités

Depuis la rentrée, la fréquentation de l'accueil de loisirs a diminué. Malgré tout, le SIVOM continue de proposer des sorties et des animations aux enfants. Les animateurs proposent des activités en fonction du thème déterminé dans le projet pédagogique, revu chaque année. La plupart du temps, les œuvres sont réalisées avec des matériaux recyclés.

Le 27 avril, pendant les vacances de printemps, les enfants ont pu s'amuser lors d'une matinée animée par Ludimmersion avec laser game et structures gonflables. Coût de la matinée : **531 €**.

Mercredi 14 juin, les enfants de 8 à 11 ans sont allés au château de Maintenon pour une matinée cinéma et un jeu dans l'édifice l'après-midi. Coût de la journée : **375 €**.

Les plus petits ont également eu le droit à la projection d'un dessin animé, sur grand écran, dans la salle multimédia de la bibliothèque.

Cet été, l'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 10 juillet au vendredi 4 août de 7h à 19h. Il réouvrira du mercredi 30 août au vendredi 1^{er} septembre, avant la rentrée scolaire du lundi 4 septembre. Pour les personnes souhaitant inscrire leurs enfants, contactez le SIVOM du lundi au vendredi de 8h à 12h au 02 37 65 28 35.

BON À SAVOIR

Pour les familles déjà inscrites, les réservations sont obligatoires et se font via le portail BL enfance <https://portail.berger-levrault.fr/SivomTremblaySerazereux/accueil>

Tarifs accueil de loisirs - année scolaire 2023-2024

Attention / Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des obligations imposées par la CAF et les autres organismes d'Etat

Accueil de loisirs (calcul de la tarification en fonction des revenus des familles)		
Revenus des familles (avant abattement)		
TRANCHES	1	Inférieur à 21 000 €
	2	Compris entre 21 000 et 30 000 €
	3	Compris entre 30 001 et 38 000 €
	4	Compris entre 38 001 et 45 000 €
	5	Supérieur à 45 000 €

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Forfait matin et soir (avec goûter)	5,29 €	6,13 €	6,61 €	7,12 €	7,35 €
Forfait matin	2,52 €	3,04 €	3,25 €	3,47 €	3,59 €
Forfait soir (avec goûter)	3,47 €	3,97 €	4,35 €	4,69 €	4,86 €

Pour toute absence non-signalée ou non-justifiée au plus tard la veille, sur le site BL Enfance, la prestation sera facturée. En cas d'absence pour raison médicale, un certificat signé par un médecin doit impérativement être fourni.
Une pénalité de retard de 43,75 € sera facturée aux familles récupérant les enfants après 19h (coût majoré de 25% pour 2 agents)

Accueil mercredi (en période scolaire)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Forfait matin	5,07 €	6,08 €	6,50 €	6,96 €	7,19 €
Forfait après-midi	6,61 €	7,68 €	8,38 €	8,94 €	9,25 €
Forfait journée (commune)	11,67 €	13,74 €	14,90 €	15,89 €	16,43 €
Forfait journée (hors commune)	14,56 €	16,77 €	18,53 €	19,64 €	20,33 €

-10% si l'enfant est présent tous les mercredis d'un même mois.

Les sorties exceptionnelles ou activités sur site payantes sont facturées 10 € en plus du tarif habituel.

Pour toute absence non-signalée ou non-justifiée au plus tard 48h à l'avance, sur le site BL Enfance, la prestation sera facturée. En cas d'absence pour raison médicale, un certificat signé par un médecin doit impérativement être fourni.

Une pénalité de retard de 43,75 € sera facturée aux familles récupérant les enfants après 19h (coût majoré de 25% pour 2 agents)

Accueil vacances scolaires (petites vacances et juillet)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Forfait journée (commune)	11,67 €	13,74 €	14,90 €	15,89 €	16,43 €
Forfait journée (hors commune)	14,56 €	16,77 €	18,53 €	19,64 €	20,33 €

-10% si l'enfant est présent tous les jours d'une même semaine.

Les sorties exceptionnelles ou activités sur site payantes sont facturées 10 € en plus du tarif habituel.

Les inscriptions sont fermes et définitives. En cas d'annulation, la facturation sera établie aux tarifs habituels.

En cas d'absence de maladie, un certificat médical signé par un médecin doit impérativement être fourni.

Une pénalité de retard de 43,75 € sera facturée aux familles récupérant les enfants après 19h (coût majoré de 25% pour 2 agents)

FINANCES SIVOM

Bilan budget 2022

FONCTIONNEMENT	Budget SIVOM	Résultat 2022	Résultat 2021
Dépenses			
Budget prévisionnel	973 410 €		
Réalisé	875 647 €		
Recettes			
Budget prévisionnel	943 830 €		
Réalisé	958 765 €		
INVESTISSEMENT	Budget SIVOM	Résultat 2022	Résultat 2021
Dépenses			
Budget prévisionnel	437 416 €		
Réalisé	175 962 €		
Recettes			
Budget prévisionnel	164 420 €		
Réalisé	49 578 €		

L'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement programmées et réalisées s'explique par la non réalisation en 2022 de certains travaux. Par conséquent, le SIVOM n'a pas pu percevoir les subventions qui y sont liées. Les projets en question sont reportés en 2023 et devraient être terminés dans le dernier trimestre.

83 118,00 €

- 126 384 €

31 070,98 €



LA PLATEFORME QUI SIMPLIFIE VOTRE PARCOURS D'ACCÈS AUX DROITS

MesAides28.fr est un outil initié par le Conseil départemental et la préfecture d'Eure-et-Loir autour d'une ambition commune : mutualiser les différents simulateurs des organismes sociaux et faciliter l'accès aux droits.

Cette plateforme est destinée à tous les Euréliens. Elle permet une meilleure visibilité sur la multiplicité des organismes et acteurs sociaux, permettant ainsi d'accéder rapidement et facilement à certaines prestations, ou à la prise de contact avec l'organisme dont il est question.

Le dispositif « MesAides28 » regroupe par exemple une partie des partenaires nationaux et locaux de l'espace « France Services » le plus proche de chez vous. Mais il vous indique aussi selon vos besoins renseignés, quels services pourraient vous être utiles avec une adresse, un numéro de téléphone ainsi que les horaires d'accueil du public (maison de solidarité, mairies, CCAS, EFS...).

C'est un outil d'information et d'orientation permettant d'apporter au plus grand nombre d'Euréliens des informations claires et efficaces tout en renforçant la proximité.

INTUITIF ET SIMPLE

L'utilisateur commence par répondre à un questionnaire permettant à la plateforme de l'orienter vers les bons services : situation familiale, ressources, emploi, handicap, scolarité...

Ces « filtres » permettent de lui présenter une vitrine avec les différents organismes pouvant répondre à ses attentes.

UNE PLATEFORME QUI S'INSCRIT DANS LE PROGRAMME NUMÉRIQUE DES ESPACES FRANCE SERVICES

Les conseillers numériques du Conseil départemental d'Eure et Loir interviennent dans de multiples Espaces France Services sous forme de permanences permettant d'accompagner les usagers dans l'autonomie numérique (navigations et démarches en ligne).

Les agents en espaces France Services peuvent également proposer leur aide sur le dispositif « MesAides28 », ou encore proposer un ordinateur en libre-service permettant à l'utilisateur d'effectuer lui-même ses recherches.

MesAides28, un dispositif innovant et unique.



FESTIVAL CHAMPS LIBRES

spectaculaire par nature

Du 18 au 21 mai, sur le pont de l'ascension, a eu lieu le Festival de Territoire de l'Agglo du Pays de Dreux. Evènement de grande ampleur, nous avons eu la chance d'accueillir, jeudi 18 Mai, son inauguration à Tremblay-les-Villages.

QUELQUES CHIFFRES pour cette soirée

5
troupes de comédiens professionnels

16h
de montage

8
camions de matériels

5h
de spectacle

6h
de démontage

7
agents communaux mobilisés en amont

2
équipes techniques de l'Atelier à spectacle

34
bénévoles
et environ
900 spectateurs



Il s'agissait de la 1^{ère} édition d'un projet initialement né en 2021. En pleine période de COVID, l'Agglo du Pays de Dreux et plus spécifiquement l'Atelier à Spectacle de Vernouillet et sa directrice Emmanuelle SINDRAYE, a réuni les 81 maires de l'Agglo pour leur proposer son projet de créer un événement festif, varié, participatif et populaire. L'approbation arrive très vite et une période de préparation de plus de 20 mois débute alors !

Au cours des différentes réunions du groupe de travail et grâce au travail colossal des équipes de l'Atelier à spectacle, le projet s'est dessiné affinant ainsi au fil du temps les thèmes, le choix des spectacles, les communes hôtes, le budget, ...

À Tremblay, **jeudi 18 mai**, c'est sous un très beau soleil que tout a débuté à 18h18 sur la place de l'église, place centrale et symbolique du bourg de notre commune. Le public, très nombreux dès le début, s'est laissé prendre au jeu « **des grooms** » qui par leur spectacle de rue en déambulation a su envouter tout le monde et les emmener petit à petit vers le jardin de l'ancien presbytère, particulièrement mis en valeur pour l'occasion. Nos agents techniques communaux ont réalisé un remarquable travail d'entretien pour que le spectacle soit magnifique. à cela est venu s'ajouter un travail décoratif de qualité par la troupe « les oeils » pour que le moment devienne magique.

Ayant la chance de recevoir l'inauguration de cette 1^{ère} édition, un instant protocolaire a eu lieu afin que les élus locaux, départementaux et régionaux puissent officiellement proclamer l'ouverture du festival. Un instant chargé d'émotion pour Tremblay puisque notre Maire - Christelle Minard - a eu l'honneur d'en être désignée la présidente. Pour cela, elle s'est vu remettre une majestueuse clé réalisée par le forgeron de notre commune, Julien Thieulin. Nous le remercions très sincèrement pour son travail qui suivra désormais au fil des années toutes les éditions futures de ce Festival.



La soirée a continué par un spectacle culinaire étonnant où les comédiens de « **Quinion sur rue** », aidés par 3 bénévoles de la commune ont, sous forme humoristique et théâtrale réalisé pas moins de 144 pizzas à destination du public en un peu plus d'une heure seulement ! Quelle performance !!

La dernière pizza sortait tout juste du four que les musiciens de « **la saugrenue** » débutaient leur concert sous forme de bal néo-rétro dans une ambiance et un décor « caravanesque » qui a emballé tout le monde. Nombreux danseurs se sont pris au jeu au rythme des 5 musiciens. Un show de grande qualité !

C'est alors que, la nuit tombant sur Tremblay, la magie du feu a commencé... Les 2 danseurs de « **Bilbobasso** » ont endiablé cette fin de soirée dans un spectacle époustouflant. Alliant la danse, la grâce, la performance technique et une mise en scène envoûtante, le public massé devant l'esplanade construite pour l'occasion n'a pas pu décrocher leurs yeux avant les applaudissements finaux.

Ainsi, ce sont plus de 5 heures de spectacle de grande qualité qui se sont déroulées à Tremblay ! Il est important de remercier l'Agglo du Pays de Dreux pour tout l'investissement, tant financier qu'humain, ainsi que les nombreux partenaires de l'événement qui ont permis que ce projet puisse voir le jour.

La municipalité tient également à remercier tous les bénévoles et toutes les associations de la commune qui ont apporté leur aide précieuse.

Le Festival a continué les 3 jours suivants sur les communes de Crécy-Couvé, Fontaines-Ribouts, Saulnières, Mesnil-Simon, Gilles, Guainville, Mézières-en-Drouais et Écluzelles.





ECOMUSÉE DES VIGNERONS ET ARTISANS DROUAI

Près de huit siècles d'histoire, des vigneron et artisans drouais sont présentés sur le site du prieuré Saint Thibault. Au contact des objets, outils, documents et témoignages variés confiés par les drouais, faisons revivre le temps d'une visite nos anciens et leurs métiers.

Dans les locaux du XIXe siècle : écurie, appentis, fournils, greniers, pièce à feu, chambre froide, découvrez outils, objets et vie de nos artisans et vignerons d'autrefois. Des vallées de l'Avre, de la Blaise et de l'Eure aux plateaux du pays drouais, faisons revivre ensemble la diversité artisanale et la richesse humaine du pays drouais.

INFOS

Horaires
Le musée est ouvert toute l'année :
du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h,
le samedi de 14h à 18h
le dimanche de 15h à 18h.

Facebook www.facebook.com/ecomuseedudrouais
Site Internet <https://ecomuseedudrouais.wixsite.com/website>



MARCHÉ NOCTURNE

BRAVO ET MERCI

Ce vendredi 9 juin, le 3^{ème} marché artisanal nocturne de la Commune de Tremblay-les-Villages fut encore un grand succès !

Avec nos 74 stands, les visiteurs ont passé un très bon moment entre les stands artisanaux, la restauration et les structures gonflables pour les plus jeunes proposés par nos associations.

Nous avons eu de nombreux retours très positifs.

Merci beaucoup à nos élus, bénévoles, associations et artisans.

Nous vous donnons tous rendez-vous l'année prochaine !



ANIMATIONS à la biblio



ça s'est passé...

EN FÉVRIER ATELIER RELAXATION



11 participants, parents et grands-parents avec les enfants, ont pu profiter d'1h de détente en musique et guidée par la voix d'Annaëlle.

**EN AVRIL
ATELIER DE PÂQUES** par Annaëlle, Martine et Nadia
22 enfants ont inventé ou écouté une histoire pour ensuite recréer le décor et les personnages en pâte à modeler. Ils ont également fabriqué un panier pour y déposer les œufs en chocolat offerts par la municipalité.

MARTINE ET NADIA ONT RACONTÉ DES HISTOIRES et chanté des comptines aux tout petits de 8 mois à 4 ans en parcourant le tapis prêté par la médiathèque départementale.

Prochain rendez-vous
La prochaine animation tout public « Danses du monde » aura lieu le mercredi 28 juin.

Tous les samedis en semaine impaire, de 10h à 12h, des animations sont proposées par Sébastien Polydor pour vous conseiller et vous faire découvrir les jeux. Moment très convivial pour s'amuser entre amis, en famille ou entre passionnés.

ESPACE MULTIMÉDIA



Dans la salle de la ludothèque, 4 ordinateurs connectés à internet sont mis à disposition des adhérents pour leur usage personnel.

LECTURE DE CONTES

Karine Volpé de l'association « Lire et faire lire » vient une fois par mois le mercredi à la bibliothèque pour conter des histoires aux enfants de 2 à 4 ans (de 10h30 à 11h00) et aux enfants de 5 à 9 ans (de 11h00 à 11h30).

BIBLIOTHÈQUE

Horaires :

Mardi : 16h30-19h00
Mercredi : 10h00-12h30
Jeudi : 16h30-19h00
Vendredi : 16h30-18h30
Samedi : 10h00-12h30

Vacances scolaires :

Ouverture la 1^{ère} semaine :
la Toussaint, Hiver et Printemps
Eté : date précisée ultérieurement

Cotisation valable un an de date à date :
6€ pour un adulte (10€ hors commune), gratuit
pour les enfants dont un parent est inscrit

Durée du prêt : 4 semaines
pour 3 livres, 2 CD et 2 DVD par personne

Mail : biblio.tremblay@orange.fr
Page facebook bibliothèque Tremblay les Villages
Tél : 02 37 65 23 65

Abonnez-vous à la page facebook « bibliothèque Tremblay-les-Villages » pour être informés des horaires, animations et nouveautés.

Commandes régulières de livres à la Rose des Vents et l'Esperluète, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions. Possibilité également de réserver les documents de la médiathèque départementale d'Eure et Loir (une navette passe tous les 15 jours).

Recherche bénévole, personne disponible pour une permanence en semaine (une semaine sur deux), proposition et participation aux animations.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Contactez Nadia par mail biblio.tremblay@orange.fr ou au 02 37 65 23 65



APPEL AUX BÉNÉVOLES

L'association Grâce au Jardin recherche des bénévoles pour aider les mardis et vendredis aux activités de maraîchage.

L'association Grâce au Jardin a été créée en 2020 par un collectif d'Euréliens réunis autour de Jean-Marie Lioult, soutenue par la commune du Tremblay-les-Villages, l'Agglo du Pays de Dreux, le Conseil Départemental et France Relance. Cette vision a été partagée avec l'association d'insertion GRACES et le GIP Relais Logement qui les ont rejoints pour créer 5 fermes-jardins à mi-distance entre Chartres et Dreux, sur le hameau « Les Chaises » à Tremblay-les-Villages.

DEUX IDÉES DÉFINISSENT L'ADN DU PROJET :

➤ Cultiver et faire pousser des légumes en prenant soin de la terre et en redécouvrant l'incroyable richesse du vivant. Pour cela, l'ensemble des jardins sont cultivés selon les méthodes du Maraîchage Sol Vivant auxquelles sont formés bénévoles, maraîchers et encadrants techniques. Il s'agit de proposer une approche plus naturelle de l'agriculture, de maintenir les sols couverts toute l'année et de privilégier la cueillette au travail du sol.

➤ Prendre soin des femmes et des hommes en offrant un parcours de formation et d'insertion qui remobilise, développe l'estime de soi et permet de développer ses compétences en adéquation avec ses besoins et ceux du territoire. Cela se fait notamment par l'acquisition de connaissances et de gestes simples et valorisants qui redonnent du sens au travail.

Ces 5 jardins accueilleront personnes en insertion, bénévoles, personnes désireuses de se former, collégiens et lycéens.

ENEZ DONNER UN COUP DE MAIN !

L'association Grâce au Jardin fonctionne avant tout grâce à l'investissement de ses membres bénévoles qui apportent soutien, conseil ou coup de main. Pour créer un jardin, elle a besoin de tous les talents, de la tête et des jambes, et surtout des mains !

Pas besoin d'avoir la main verte pour les rejoindre ! Il existe mille et une manières d'aider et de recevoir :

- participer aux chantiers de plantation dès l'automne et découvrir les arbres qui peuvent vous nourrir,
- participer à l'installation des différents jardins et apprendre à prendre soin des sols,
- rejoindre les réseaux de bénévoles hebdomadaires ou ponctuels des Restos du Cœur ou de Grâce au Jardin et apprendre à jardiner,
- cuisiner les légumes quelques fois dans l'année pour récompenser les bénévoles et célébrer le bonheur de travailler ensemble et pour les autres,
- partager ses compétences en comptabilité, ou ses aptitudes au codage informatique pour aider nos jeunes maraîchers à monter leur site internet.

POUR PLUS D'INFOS

Cet engagement vous intéresse, contactez l'association par courriel à grace.au.jardin@gmail.com ou appelez Patricia au 06 81 67 06 74.

VOUS AVEZ PEU DE TEMPS ?

Vous pouvez simplement montrer votre soutien au projet par l'adhésion ou le don. Plus d'informations sur https://grace-au-jardin.fr/venez-donner-un-coup-de-main/#iframe_assoconnect

REPAS DES AINÉS

Le repas pour nos Aînés a eu lieu le jeudi 6 avril 2023.

Ce fut un véritable succès avec une participation de 62 personnes qui ont savouré un repas confectionné par O.G Traiteur, accompagné en musique par Patrick CHENU accordéoniste. Après quelques pas de danse appréciés, les enfants du Centre de Loisirs sont venus présenter un petit spectacle.

Tous les convives sont repartis avec des petits cadeaux confectionnés par les enfants (portes clés, attrapes rêves et carte pop-up).

Des cartes de graines à pousser et des bougies fabriquées par deux artisans locaux ont été offerts par le CCAS.

Comme à chaque rencontre annuelle, nos doyens des six communes sont repartis avec des paniers garnis des produits d'Eure-et-Loir confectionnés par notre épicer, Olivier LOCHET et nos doyennes avec une orchidée de la fleuriste l'Arum de Châteauneuf en Thymerais..



ANIMATIONS JEUNESSE

Afin de proposer des animations et activités aux enfants et à leurs familles pendant les vacances scolaires, le CCAS a contribué au financement de deux jours d'animations au plateau sportif de Tremblay-les-Villages, les jeudi 27 et vendredi 28 avril.

Au programme : structures gonflables et laser-game proposés par la société Ludimmersion.

Le jeudi matin, ce sont les enfants du Centre de Loisirs qui ont pu profiter de ces animations. De nombreux enfants présents ce jour-là et ont pu se défouler dans les différentes structures.

Au cours du jeudi après-midi et du vendredi, ce sont plus de 120 enfants qui ont profité des structures gonflables et 230 jeunes et moins jeunes qui se sont affrontés dans l'arène de laser-game.

Le CCAS a financé ces animations à hauteur de 1 312€.





CULTURE LOISIRS

LE PROGRAMME DES MANIFESTATIONS & ÉVÉNEMENTS

TREMBLAY-LES-VILLAGES

DE JUILLET
À DÉCEMBRE 2023

JUILLET

JEUDI 13

FÊTE NATIONALE à Tremblay-les-Villages, organisée par la commune
Renseignements au 02 37 65 56 57 (mairie)



VEBDREDI 14

FÊTE NATIONALE à St Chéron-des-Champs
Renseignements au 06 24 02 63 52

SAMEDI 15

FÊTE NATIONALE à Chêne-Chenu organisée par la commune
Renseignements au 02 37 65 56 57 (mairie)



SAMEDI 29

RASSEMBLEMENT DE 4L de 14h à 18h sur le stade de foot de Tremblay-Les-Villages organisé par Familles Rurales
Rassemblement de 4L et bourse d'échange
Renseignements au 06 03 54 02 95 (Mme Pelletier)

SAMEDI 29

SOIRÉE GUINGUETTE à 19h au presbytère de Tremblay-Les-Villages organisée par Familles Rurales
Renseignements au 06 03 54 02 95 (Mme Pelletier)

AOÛT

DIMANCHE 27

BRIC À BRAC à Chêne-Chenu organisé par l'Amicale de Chêne-Chenu
Renseignements au 06 38 49 19 25 (M. Maréchal)

SEPTEMBRE

SAMEDI 9

FORUM DES ASSOCIATIONS, de 9h30 à 18h, organisé par la commune
Renseignements au 02 37 65 56 57 (mairie)



OCTOBRE

DIMANCHE 15

FOIRE AUX JOUETS à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages organisée par l'association ornithologique
Renseignements au 06 77 76 99 71 (M. Dos Reis)

LUNDI 30

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE « C'est qui Léon » organisée par Les Joyeux Troubadours
Renseignements au 06 14 84 01 60 (Mme Roger)

NOVEMBRE

SAMEDI 18

SOIRÉE BEAUJOLAIS, à la salle des fêtes de Chêne Chenu organisée par les Amis d'Écublé
Renseignements au 06 16 91 53 93 (M. Tollet)

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26

MARCHÉ DE NOËL
Marché de Noël à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages, organisé par ArTlV
Renseignements au 06 86 93 69 21 (M. Lehéricher)

DÉCEMBRE

SAMEDI 9

NOËL DES ENFANTS
passage du Père-Noël dans nos 6 villages
Renseignements au 02 37 65 56 57 (mairie)



CAFÉ RÉPARE SPÉCIAL VÉLO

**UN SAMEDI MATIN PAR
MOIS DE 9H30 À 12H30**

Ne jetez plus ! **Apprenez à réparer !**
Un café repare est un endroit où vous apportez un objet cassé pour essayer de le réparer avec des bénévoles.
Cette réparation est un moment convivial avec café et thé à disposition sur place.
Familles Rurales
Renseignements au 06 03 54 02 95 / (Mme Pelletier)



Culture / Loisirs / Sport

ÇA S'EST PASSÉ...

SOIRÉE CINÉMA ORGANISÉE PAR ARTLV

Le film *Mes très chers enfants* a été diffusé **samedi 8 avril**. Son producteur Olivier KAHN était présent. Gros succès avec 120 spectateurs présents.



ST-CHÉRON & CO

L'association St Chr'on & Co a proposé en ce début d'année, un défilé déguisé suivi d'un goûter crêpes, **le 18 mars**, fait avec plaisir par les habitants du village. L'association a financé les boissons. Un joli moment de convivialité.

L'association a également la chance d'avoir plusieurs bénévoles qui offrent un temps de partage autour de jeux de société **tous les mardis après-midi de 14h30 à 17h**. Temps intergénérationnel pendant les vacances.



COMMÉMORATION

Cérémonies du 8 mai organisées à Tremblay et à Chêne-Chenu par la commune.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'association des parents d'élèves a organisé **le dimanche 29 janvier**, le loto des enfants à Serazereux. Les enfants ont passé un agréable après-midi, se sont régalés de bonnes crêpes, et côté maternelle, à peine gagné les enfants ont joué avec leurs lots !

Le 18 mars à Tremblay-les-Villages, Noisette a fait la fête avec les enfants durant une boum sur le thème pyjama party. Jeux, danse et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Le dimanche 14 mai, dans la ferme Virginia Corn à Tremblay, un parcours des aventuriers était proposé aux familles.

L'APE Classe Noisette a offert deux circuits routiers réalisés dans les cours de l'école Jean-Jacques SEVIN afin d'égayer les récréations et participer au projet "Savoir rouler à vélo". Pour cela, elle a fait appel à la société Viaroute qui a réalisé les travaux durant les vacances de printemps.

Le samedi 1^{er} juillet, l'association a organisé la kermesse de l'école.

GYM VOLONTAIRE

La Gym Volontaire a proposé différentes activités aux enfants. Le groupe du lundi a participé à un tournoi de badminton, organisé par Raphaël, **le 3 avril**, remporté par Emma.

Le groupe du mardi a, quant à lui, participé à une chasse aux œufs, **le mardi 11 avril**, avec Chloé. Les enfants avaient déjà participé à des Olympiades peu avant Noël. Nous tenons à remercier Laëticia Babel, secrétaire de la GV, qui assure bénévolement la mission d'assister nos animateurs.



Naissances en 2022 & 2023

Alba MÉRY née le 27 novembre 2022
 Ulysse BOSSERELLE né le 21 décembre 2022
 Samuel PIQUET né le 9 janvier 2023
 Sofia PIQUET née le 9 janvier 2023
 Hina POCHET VONTHRON née le 9 février 2023
 Cassiopée NIEL née le 17 février 2023
 Thao DELORME né le 9 avril 2023
 Blanche DESCHAMPS née le 8 mai 2023



Mariages en 2023

Sandra MOSNIER & Arnaud DUMONT mariés le 27 mai 2023



Décès en 2023

Jacqueline JOUSSE décédée le 17 janvier 2023
 Pierre BUCHET décédé le 26 janvier 2023
 Guillaume GOSSE décédé le 18 avril 2023
 Claude LE CREN décédé le 25 avril 2023



INSTALLATION D'UN COMITÉ DES JEUNES

À la suite du sondage diffusé en 2021 destiné aux jeunes de la commune, un comité composé uniquement d'adolescents a été mis en place sur la base du volontariat. Six jeunes se sont engagés à participer aux réunions trimestrielles afin de soumettre aux élus des propositions pour améliorer et développer l'offre de services destinés aux 12-25 ans.

La première rencontre s'est déroulée le 28 janvier dernier. À l'ordre du jour, la présentation d'une plate-forme de discussion en ligne permettant aux jeunes d'échanger entre-eux en dehors des réunions officielles et une réflexion autour des futurs projets, notamment, le futur city stade. Une autre réunion est prévue le samedi 24 juin.

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez entre 8 et 18 ans et souhaitez intégrer ce comité, vous pouvez contacter l'élue en charge du dossier : Monsieur Grégory MAIN au 06 80 16 31 32.

INFOS PRATIQUES

Mairie / 02 37 65 28 18
 ouverte tous les matins, du lundi au samedi
 de 8h30 à 12h15
 le mercredi de 16h à 19h

SIVOM / 02 37 65 28 35
 du lundi au vendredi de 8h à 12h

École Maternelle / 02 37 65 24 10

École Élémentaire / 02 37 65 32 19

Bibliothèque / 02 37 65 23 65
 Mardi 16h30 - 19h

Mercredi 10h-12h30 / Jeudi 16h30 - 19h
 Vendredi 16h30 - 18h30
 Samedi 10h - 12h30

Cabinets médicaux

Médecin 02 37 48 16 22
 Dentiste 02 37 65 25 83
 Kinésithérapeutes 02 37 65 23 66
 Infirmiers 02 37 65 22 60
 Pédicure / Podologue 06 24 40 07 75
 Psychologue 07 69 81 83 82
 ou 07 71 02 29 71
 Neuropsychologue 06 47 67 23 32
 Ergothérapeute 06 64 78 20 16
 ou 06 50 93 91 95 ou 06 6362 91 12
 Psychomotricienne 06 50 36 18 97
 Orthophoniste 06 64 54 22 12
 Diététicienne 06 33 42 20 49

Pharmacie de Tremblay-les-Villages
 02 37 65 22 73

**Gendarmerie de
 Châteauneuf-en-Thymerais**
 02 37 51 60 25 et le 17

Pompiers / 18 - **SAMU** / 15

Infos Transport à la demande
 02 37 42 10 10

Déchets, Eau, Assainissement
 Agglo du Pays de Dreux / 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

Permanence Familles Rurales/CCAS
 Tous les mercredis, jeudis et vendredis
 de 9h à 12h sur rendez-vous
 02 37 65 28 18 / 06 08 43 02 10

**Assistance sociale
 Conseil départemental**
 Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois,
 sur rendez-vous au
 02 37 65 82 30 ou 02 37 65 82 64
 (standard ouvert uniquement l'après-midi)

Infirmière PMI
 Tous les mardis matin sur
 rendez-vous au 02 37 65 82 66

Mission Locale
 un mercredi par mois de 9h30 à 12h
 en mairie sur rendez-vous 06 66 37 64 31

Problèmes réseaux
 ORANGE : <https://1013.orange.fr>
 (signalements coupure de téléphone)
 ENEDIS : 09 726 750 28 (urgences)
 ou 09 693 218 11 (renseignements réseaux)
 GRDF : 09 69 36 35 34